

ÉCONOMIE POLITIQUE



luttes sociales et nouvelle industrialisation

L'industrialisation du monde a reposé sur une révolution technologique consistant à remplacer par des machines certaines fonctions exercées par la main des hommes ou des femmes. Le capitalisme s'en est emparé pour étendre sa domination à toutes les relations économiques. Des progrès sans précédent réalisés dans la réponse aux besoins matériels de l'humanité ont eu pour prix de terribles souffrances pour la classe ouvrière. Cette transformation de la civilisation a mis à l'ordre du jour une révolution non plus seulement politique mais sociale.

Nous vivons une nouvelle révolution technologique – le remplacement par la machine de certaines fonctions de l'esprit humain. La transformation des informations devient prépondérante jusque dans les opérations

industrielles qui transforment la matière. Corrélativement, les souffrances ne sont plus seulement l'épuisement physique des travailleurs au contact de la matière. En prenant de plus en plus la forme de souffrances psychiques, elles s'étendent à tous les êtres humains, quelle que soit la nature de leur travail.

Dans cette révolution informationnelle, le développement d'une industrie capable de répondre aux besoins matériels des êtres humains, y compris l'accès à des biens communs tels que le climat, l'air, l'eau, la biodiversité..., est plus nécessaire que jamais. Mais il entre dans une interaction tout à fait inédite avec le développement des services – services rendus aux êtres humains et services aux entreprises. Le développement des capacités de tous les



membres de l'humanité, dans toutes leurs dimensions – physiques, morales, culturelles – est devenu la condition de l'efficacité économique, dans un antagonisme explosif avec les logiques capitalistes qui ne veulent voir dans les individus que des forces de travail considérées comme des marchandises.

Ce qui est d'une actualité toujours plus brûlante, même et surtout dans le monde effrayant où nous vivons, c'est l'urgence des luttes sociales, et le besoin d'une révolution développant toute la radicalité d'un projet communiste.

Ce dossier donne un aperçu de l'expérience qu'en ont celles et ceux qui luttent dans la société contemporaine.



Baptiste Talbot,
membre du bureau confédéral de la CGT, en charge
de la Coordination des luttes

Plans de suppressions d'emploi : la CGT mène l'enquête

Sous le mot d'ordre « Produire local, agir global », la CGT a tenu le 26 mars 2026 ses Assises du Made in France, à Pont-de-Claix (Isère), à proximité du site de Vencorex, qui a vu se développer ces deux dernières années une lutte emblématique s'agissant de la bataille industrielle.

La veille, au profit d'un ferrailleur, le tribunal de commerce de Lyon venait de rejeter un projet de relance du site, porté notamment par d'anciens salariés de Vencorex et soutenu tant par l'État que par les collectivités territoriales. Les tribunaux de commerce constituant une indéniable place forte du pouvoir patronal, il est permis de lire cette décision comme un message adressé par le capital à la fois aux travailleuses et travailleurs, et à la puissance publique, en délimitant l'industrie comme une chasse gardée du patronat.

La liste noire des plans de licenciements

Ces Assises du Made in France ont aussi été l'occasion de publier la dernière version de la liste noire des plans de licenciements, rendue publique pour la première fois au mois de mai 2024 à l'occasion des États généraux de l'industrie et de l'environnement organisés par la CGT. Faisant le lien entre défis environnementaux et industriels, ces états généraux se sont ainsi d'emblée inscrits comme une réponse à la vague de licenciements et de désindustrialisation que la CGT commençait alors à mettre en lumière. Ce recensement, et la carte qui en est issue, sont devenus une référence largement reprise dans les médias et même utilisés comme illustration lors du débat télévisé entre Sophie Binet et Emmanuel Macron en mai 2025.

Issue d'une enquête militante, fondée initialement sur ce que l'organisation commençait à identifier comme un mouvement de fond à partir des remontées de ses syndicats, la liste noire des plans de licenciements est devenue un des baromètres de la casse sociale et industrielle que traverse le pays.

Dans sa première édition (mai 2024), la liste noire comprenait 140 plans recensés depuis septembre 2023, concernant notamment 88 sites industriels, et représentant 40 095 emplois supprimés ou menacés (dont 15 243 dans l'industrie).

En mai 2025, le bilan depuis septembre 2023 s'établissait à 381 plans concernant 279 sites industriels et représentant 88 501 emplois supprimés ou menacés, dont 37 156 dans l'industrie.

Dans sa version publiée le 26 mars, la liste comprend désormais 546 plans de suppression d'emplois sur la période septembre 2023/mars 2026 (au 17 mars)¹.

Si les localisations géographiques ne sont pas déterminées pour tous ces plans, ce sont 411 sites à caractère industriel qui sont identifiés.

126 233 emplois menacés ou supprimés, dont 55 018 pour la seule industrie, sont recensés.

Ces chiffres sont à mettre par exemple en rapport avec les annonces faites lors des dernières éditions de Choose France :

2024 : « Les 15 milliards d'euros d'investissements permettront de créer ou maintenir plus de 10 000 emplois » selon Business France, concernant « 56 projets ».

2025 : ont été annoncés 37 milliards d'euros d'investissements, dont 20 milliards pour de nouveaux projets, censés générer 13 000 emplois.

Concernant l'industrie, si on retranche les 2 765 emplois d'intérimaires et sous-traitants identifiés dans le recensement CGT, on arrive au chiffre de 52 253 emplois directs supprimés ou menacés dans l'industrie. Si on applique à ce chiffre le ratio de 4,5 emplois indirects et induits pour 1 emploi industriel (repris par la BPI dans le bilan de son Fonds SPI, sur la base des données INSEE²), cela représenterait un volume d'emplois générés de 235 138. La nature des emplois supprimés ou menacés recensés par la CGT n'étant pas connue de manière systématique (et pouvant comprendre une part d'emplois intérimaires notamment), on peut aussi raisonner sur une estimation plus basse de 2 emplois induits, soit 104 506 emplois.

Si on cumule le total des emplois supprimés ou menacés (126 233) et le potentiel d'emplois indirects et induits dans l'industrie (104 506 hypothèse basse, 235 138 hypothèse haute), on arrive donc à l'évaluation globale d'un impact négatif compris entre 230 739 et 361 371 emplois depuis septembre 2023.

Ce recensement documenté aboutit à une estimation minimale. D'abord, cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité : il s'agit d'une enquête militante qui, à la différence des données officielles anonymisées, permet de donner à voir la diversité des situations tant en termes de secteurs que de territoires impactés.

Sauf exception, les chiffres compilés ne tiennent pas compte des emplois induits pour les secteurs hors industrie : par exemple, dans le cas de la Société générale, le syndicat CGT de l'entreprise évalue l'impact négatif à 3 000

emplois chez les prestataires, en plus des 1 050 visés par le PSE annoncé en 2024 (impact inclus dans le recensement).

Par définition, cette compilation ne permet donc pas de mesurer à elle seule **les conséquences globales des effets des politiques d'austérité et des destructions d'emplois dans le secteur privé**. Quelques exemples sectoriels permettent d'en avoir une idée.

En avril 2025, suite au déclenchement de la guerre commerciale par Trump, France Chimie a chiffré entre 15 000 et 20 000 le nombre d'emplois menacés de destruction dans le secteur et évalué à 47 le nombre de sites industriels menacés de fermeture.

En décembre 2025, la Fédération française du bâtiment a constaté 20 000 emplois détruits en 2025 et a déclaré anticiper 10 000 destructions supplémentaires en 2026³.

Une étude publiée en juin 2025 a évalué à 56 000 en 10 ans les suppressions d'emplois prévisibles dans la filière auto, en faisant le rapport entre suppressions et créations liées au développement de l'hydrogène et de l'électrique⁴.

Une étude menée par Coordination Sud et CartONG, publiée le 25 novembre 2025, a quant à elle chiffré à 4 938 le nombre d'emplois supprimés dans l'humanitaire en 2024 suite aux coupes budgétaires.

Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires menacés qui peuvent être ajoutés à ceux recensés par la CGT. Notre recensement documenté est donc cohérent avec les évaluations qui ont circulé, notamment celle du cabinet Altares fin 2024 portant sur 300 000 emplois alors menacés du fait de la vague de défaillances d'entreprises⁵.

Ces éléments sont aussi à considérer sur le temps long, en lien avec le bilan mis en avant par le gouvernement sur les créations d'emplois industriels. Concernant l'emploi salarié dans l'industrie, on constate une très légère hausse d'environ 110 000 entre le troisième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2025⁶. Mais **avec 3,2 millions em-**

ploi dans le secteur industriel, nous restons très loin des 5,5 millions des années 1970 et surtout de l'objectif d'une réindustrialisation massive! Dans le même temps, la population de la France a augmenté de plus de 10 millions.

Les plaies ouvertes de la Désindustrialisation

La désindustrialisation est une réalité incontestable, que l'on mesure de plus en plus nettement :

– Le cabinet Trendeo souligne dans une étude publiée en février 2026 que le solde net entre créations et fermetures de sites industriels était, fin 2024, de -15, et plonge à -63 en 2025.

– Selon l'INSEE, l'emploi salarié dans l'industrie recule de 16 000 sur un an au dernier trimestre 2025.

D'un point de vue sectoriel, le recensement de la CGT illustre notamment **la casse industrielle en cours dans la filière automobile** (avec 51 plans dans la métallurgie et 9 dans la chimie et le verre concernant des fournisseurs) et **dans la sidérurgie** (Arcelor, Novasco, Erasteel, Aprema...). Plus globalement, la métallurgie est fortement impactée avec plus de 24 000 emplois directs supprimés ou menacés dans le cadre de 151 plans de suppressions d'emplois. Les **industries chimiques** (plus de 11 000 emplois directs supprimés dans le cadre de 103 plans) et celles du **papier/carton** sont également tout particulièrement impactées par ce processus de casse.

Le **commerce** (près de 20 000 emplois impactés) et le secteur des **banques et assurances** (plus de 8 000 emplois supprimés ou menacés) sont eux aussi durement frappés par la vague de licenciements.

La CGT relève **la part importante du nombre de plans de suppression de postes dans le secteur public et le domaine du sanitaire et social** (plus de 13 000 emplois supprimés ou menacés). Cette situation découle en particulier des choix austéritaires des gouvernements successifs avec une traduction directe sur les services de l'État et un effet en cascade sur les collectivités territoriales et le secteur associatif par l'effet des coupes budgétaires qui leur sont imposées.

Concernant les tendances, la situation s'aggrave entre 2024 et 2025 dans plusieurs filières industrielles :

– Dans **la métallurgie**, 11 855 emplois sont impactés en 2025, pour 10 240 en 2024. En 2025, la métallurgie concentre à elle seule 33 % de la totalité des emplois supprimés ou menacés.

– Dans **l'agroalimentaire**, 2 644 emplois sont impactés en 2025, pour 1 929 en 2024.

– Dans **les industries du verre et de la céramique**, 714 emplois sont impactés en 2025, pour 195 en 2024. Cette tendance se poursuit en 2026 avec 764 emplois impactés.

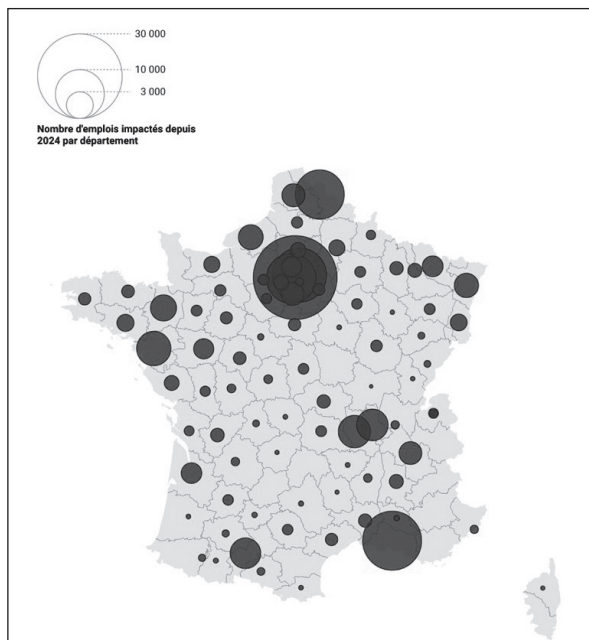
– Dans **le textile**, 716 emplois sont impactés en 2025, pour 361 en 2024.

– Dans **le secteur public et associatif**, les coupes budgétaires ont également un impact croissant : 6 359 emplois impactés en 2024 ; 7 230 en 2025.

Le premier trimestre 2026 est d'ores et déjà marqué par 31 plans de suppression d'emplois, représentant 15 152 emplois supprimés ou menacés, soit 42 % du total recensé pour toute l'année 2026. Cela laisse augurer une année 2026 particulièrement difficile pour l'emploi et l'industrie, s'agissant de données qui n'incluent pas encore les effets économiques de la guerre impérialiste généralisée déclenchée par Trump et Netanyahu au Moyen-Orient le 28 février.

Il est à relever et apprécier que plusieurs situations ont évolué positivement depuis le premier recensement publié en mai 2024.

Nombre d'emplois supprimés ou menacés depuis 2024



Source : CGT-Créé avec Datawrapper. Toutes les données à retrouver sur : <contact.cgt.fr/emploi/>.

C'est le cas dans la chimie chez **Niche Fused Alumina** (avec cela dit plusieurs dizaines de suppressions d'emplois) et **Metex**, suites à des reprises.

C'est aussi le cas chez **Morassuti** (imprimerie) et **Duralex** avec la création de SCOP, phénomène également observé avec deux reprises en SCOP dans la Meuse (métallurgie et textile) qui permettent d'éviter la liquidation des entreprises.

Chez **Hennessy** (producteur de cognac, groupe LVMH), la lutte résolue des salariés fin 2024 a permis de mettre en échec un premier projet de la direction de délocalisation partielle de la production vers la Chine. La direction a dit en lancer un nouveau.

C'est le cas également concernant la **Centrale de Gardanne** puisque la ministre de l'Industrie a réitéré le 26 novembre 2024 les engagements gouvernementaux, étape importante pour la préservation de l'outil industriel ; la question de la préservation des emplois restait à consolider et vient de l'être en cet automne 2025 avec la signature des premiers contrats.

En mars 2025, les salariés d'**Ekol Logistics** sur le port de Sète ont par la grève gagné l'abandon d'un projet de suppression de 27 emplois.

La **Fonderie de Bretagne** a été sauvée grâce à la lutte déterminée des salariés avec leur syndicat CGT et l'appui de toute l'organisation. Sa situation reste cela dit très précaire.

À **Lubrizol** (Seine-Maritime) : après l'annonce d'un projet de PSE impactant 169 emplois en février 2025, la lutte menée par les salariés a permis de ramener ce nombre à 106 puis à l'annulation pure et simple du projet, les syndicats demeurant très vigilants.

Au **Centre hospitalier de Laval** (Maine-et-Loire), la mobilisation syndicale a permis de faire reculer la direction sur son plan de suppression de 50 postes.

Le vaste plan de suppression de près d'un millier d'emplois par **Thalès Alenia Space**, dénoncé par les organisations syndicales et en particulier la CGT, a été abandonné par la direction en octobre 2025.

Suite à une procédure engagée par la Fédération CGT du Commerce et des Services, le tribunal administratif de Lille a annulé le 23 septembre 2025 le plan de suppression de près de 2 400 emplois engagé chez **Auchan**. Si cette décision ne règle pas en elle-même le devenir des salariés, elle crée une jurisprudence d'intérêt majeur concernant les responsabilités des grands groupes, au premier chef le groupe Mulliez.

Chez **Amis** (équipementier auto implanté dans l'Allier et la Creuse), après un placement en redressement judiciaire en octobre 2024 puis l'annonce d'un PSE sur 191 emplois avec projet de fermeture du site situé dans la Creuse, la lutte menée avec le syndicat CGT a permis d'obtenir une reprise et de sauvegarder 146 emplois en octobre 2025.

La lutte résolue des salariés dépendant du **groupe ACI**, avec la CGT, a permis de sauvegarder une partie des emplois et outils industriels menacés par les pratiques scandaleuses de cette *holding*.

Enfin, c'est la convergence de la lutte syndicale, de l'action des élus locaux et parlementaires, la pression politique, qui ont contraint le ministre de l'Industrie à s'engager à ne pas lâcher le dossier **Vencorex/Exalia** en dépit de la décision contraire à l'intérêt général du tribunal de commerce de Lyon.

Des mesures d'urgences pour rompre le cycle infernal de la désindustrialisation

Dans tous les cas, la mobilisation des travailleuses et travailleurs, avec leurs organisations syndicales, a été un fac-

teur indispensable pour empêcher la destruction de ces sites industriels et emplois.

La liste noire établie par la CGT, les luttes découlant de la casse sociale ainsi mise en lumière posent la question de fond des ruptures structurelles indispensables pour reprendre en main notre destin industriel. À l'occasion de ses **Assises du Made in France**, la CGT a porté la nécessité d'un train de mesures d'urgences pour rompre le cycle infernal de la désindustrialisation.

I. Donner de nouveaux droits aux salarié.es pour sécuriser l'emploi

a. Donner aux salarié.es des sous-traitants les moyens de défendre leurs intérêts.

b. Droit et pouvoir de représentation des salarié.es dans les tribunaux de commerce.

c. Rétablissement des CHSCT avec des pouvoirs renforcés.

II. Faire de l'État un acteur central de la réindustrialisation pour la planification

a. Un État qui intervient dans la crise industrielle : préemption, entrée au capital, nationalisation.

b. Par la commande publique, donner la priorité au *Made In France*.

c. Création d'un ministère de l'Industrie et de la Planification industrielle doté d'un pôle financier public.

III. Contraindre les entreprises pour protéger l'emploi

a. Remboursement des aides publiques pour les entreprises qui font des bénéfices.

b. Abaisser le seuil d'application de la loi Florange à 50 salarié.es avec l'interdiction de toute suppression d'emploi pendant la procédure.

c. Imposer un avis conforme des CSE sur l'utilisation des aides publiques.

Plus fondamentalement, c'est bien entendu la nature capitaliste même du système économique qui doit être remise en cause, pour une industrie qui réponde aux besoins sociaux dans une visée de développement humain égalitaire à l'échelle de la planète, dans le respect du vivant. Cet horizon revendicatif pose à son tour l'enjeu de ruptures politiques structurelles, qui sont conditionnées à une double élévation, celle de la conscience de classe, celle du niveau de convergence des forces de progrès, pour empêcher qu'advienne la longue nuit fasciste à laquelle nous destinons en l'état les forces du capital.

1. Cet article s'appuie très largement sur la présentation de la liste noire figurant dans le dossier de presse publié à l'occasion des *Assises CGT du Made in France* le 26 mars : <<https://www.cgt.fr/dossiers-de-presse/assises-cgt-du-made-france-produire-local-agir-global>>.

2. <<https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/fonds-spi-3-200-emplois-directs-generes-par-les-nouveaux-sites-industriels>>.

3. <<https://www.aefinfo.fr/depeche/742846-batiment-la-ffb-annonce-la-destruction-de-20-000-postes-en-2025-et-en-anticipe-10-000-supplementaires-en-2026>>.

4. <<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/effectifs-production-exportations-l-automobile-francaise-au-bord-de-la-rupture-1028254.html>>, 26 juin 2025.

5. *l'Humanité* des 15-17 novembre 2024.

6. <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2496914#tableau-figure1>>.

II. Qu'entend-on par « nouvelle industrialisation » ?

Face à la désindustrialisation en France et en Europe, dont plus personne ne conteste aujourd'hui l'état de fait ni les effets délétères sur la dynamique économique et sociale d'ensemble et les réponses à la crise écologique, nous proposons une « nouvelle industrialisation », un terme préféré à celui de « réindustrialisation ».

En effet, il ne faut surtout pas imaginer un retour à l'industrie d'avant, où seraient relocalisés les grands ateliers de production qui ont été délocalisés, impliquant béton, artificialisation des sols, démultiplication des consommations d'énergie et de matières, et explosion des émissions de gaz à effet de serre.

La « nouvelle industrialisation » s'inscrit au contraire dans l'objectif global d'une neutralité carbone en 2050, elle en est même une des conditions *sine qua non*, alors que l'échec de cet objectif majeur de lutte contre le réchauffement climatique est assuré avec la poursuite de la trajectoire d'une industrie sous contrôle des marchés financiers et pilotée par la rentabilité du capital. Le « capitalisme vert », où les seules transformations écologiques envisagées sont celles qui génèrent à coup sûr un profit immédiat, est une impasse, non seulement parce qu'elles sont limitées et parcelaires, mais parce que les choix stratégiques du capital continuent à détruire l'emploi et les compétences professionnelles, dégrader l'environnement, dévitaliser des territoires, et reporter l'ensemble de ces externalités négatives sur la société tout entière.

La nouvelle industrialisation ne peut pas être « la simple réplique actualisée technologiquement de l'industrie d'il y a 40 ans »¹ parce que l'industrie a connu des transformations profondes, qui conditionnent les modalités selon lesquelles elle pourrait à nouveau se développer.

Les transformations profondes de l'industrie

Le rôle prééminent des multinationales

Il y a d'abord l'éclatement mondial des chaînes d'activité des multinationales sous l'exigence de rentabilité de leurs actionnaires, réalisé par les entreprises françaises avec une intensité toute particulière puisque l'emploi industriel à l'étranger représente près de 60 % de l'emploi industriel en France, contre 40 % en Allemagne.

Ce sont elles qui sont à l'origine des destructions industrielles massives, non seulement par délocalisation de leurs propres sites, mais par la dépendance dans laquelle elles tiennent tout un réseau de sous-traitants, souvent eux-mêmes contrôlés par des fonds d'investissement, qu'elles

abandonnent sèchement ou contraignent à délocaliser à leur tour.

Ce premier constat met en évidence un premier impératif de la nouvelle industrialisation : **se donner les moyens d'orienter sur d'autres critères que la rentabilité financière la stratégie des multinationales françaises**, avec la difficulté de la tâche, mais avec l'avantage qu'atteindre ces quelques cibles aura un impact sur l'ensemble du tissu industriel qui en dépend.

La « servicisation »² de l'activité industrielle

Le deuxième trait caractéristique de l'industrie d'aujourd'hui est sa liaison intime avec les services, à l'amont et à l'aval, et en périphérie de l'acte de production, qui est le moment de transformation de la matière : certains font partie intégrante de l'activité industrielle tels la recherche et développement (R & D), l'ingénierie, les services après-vente. D'autres activités de service, telles la propreté, le gardiennage, la gestion administrative et comptable, la logistique, effectuées auparavant par les salariés de l'entreprise, sont de plus en plus externalisées dans une optique de baisse des coûts salariaux. Si la ligne de démarcation, y compris d'un point de vue statistique, entre industrie et services est de plus en plus floue, une certitude s'impose : leur contribution est décisive dans le processus de production au point que, dans le cas français, ils représentent 40 % de la valeur ajoutée des exportations manufacturières. Cette « servicisation » croissante de l'activité industrielle montre à quel point sa représentation par l'usine avec bruits, fumées et odeurs est éloignée de sa réalité actuelle, même si l'atelier de production n'a évidemment pas disparu.

La révolution informationnelle

La troisième caractéristique de l'industrie de notre temps est son bouleversement par la révolution technologique informationnelle, par laquelle la machine remplace certaines opérations de l'esprit humain. Ainsi, au cœur de l'acte de production lui-même, le temps de travail prépondérant consiste à agir sur des informations ; les coûts immatériels sont croissants par rapport aux coûts matériels d'utilisation des machines. Les conséquences en sont considérables :

– C'est en premier lieu l'impératif de **développer les capacités intellectuelles des êtres humains et leur créativi-**

té individuelle et collective, qui renvoie d'une part à des exigences de politiques publiques sur l'éducation et la formation, actuellement contraintes par des choix d'austérité, d'autre part à des conditions de travail propices à cette créativité, actuellement contraintes par le *diktat* de la rentabilité.

– C'est même la perspective d'une autre civilisation qui pourrait émerger, du fait que la caractéristique de l'information est d'être partageable à l'infini et sans coût, ce qui ouvre la voie à une civilisation de partage des connaissances, avec des économies de coûts considérables, et un développement accessible à tous les peuples de la planète. Une société de partage qui n'est pas sans nous évoquer la visée communiste.

Il faut donc mesurer le potentiel révolutionnaire associé à cette mutation technologique, sa capacité à changer les relations entre les êtres humains dans le sens d'une émancipation générale et d'une abolition des rivalités, en même temps que son dévoiement et sa mutilation par l'accaparement du capital qui, au contraire, l'utilise en exacerbant les concurrences et en aliénant les esprits aux idéologies les plus réactionnaires. L'irruption de l'IA dans la vie professionnelle et privée accroît cette tension entre potentialités et déviances et, selon une étude américaine récente³, intensifie le travail au lieu de l'alléger, accroît la charge cognitive et les risques d'épuisement au lieu de libérer.

Les objectifs d'une nouvelle industrialisation

L'impératif de coopération et de coordination

Partir du réel et de ses contradictions pour faire advenir le nouveau, tel est le difficile chemin de la novation révolutionnaire, dans l'industrie comme dans d'autres domaines. L'imbrication internationale des chaînes d'activités des multinationales et les conditions actuelles de développement de l'innovation témoignent de l'impératif de coopérer.

Coopérer localement pour innover

Des recherches économiques le confirment : puisque les multinationales françaises ont désarticulé le tissu industriel en multipliant les délocalisations, la réindustrialisation leur confère donc une responsabilité essentielle⁴. Mais surtout, elles montrent à quel point les dynamiques d'innovation dépendent de la qualité des relations de coordination et de coopération sur des territoires locaux entre, d'une part, l'« entreprise pivot », d'autre part les entreprises sous-traitantes de la filière, les centres de recherche, les universités, les laboratoires publics, c'est-à-dire « l'écosystème d'innovation et production ».

C'était l'ambition des « pôles de compétitivité » d'impulser de telles synergies, mais ils ont été pervertis par la recherche de rentabilité de l'entreprise dominante, fût-ce sur le dos des partenaires. Il conviendrait donc de les transformer en « pôles d'efficacité », avec des critères reposant sur la valeur ajoutée collective de l'écosystème global et la réduction des effets de domination de l'entreprise pivot.

Ce sont des conclusions très convergentes auxquelles aboutissent des économistes éloignés de notre courant de pensée, avec une approche nouvelle de la notion de « compétitivité » : « la compétitivité n'est pas d'une nature exclusivement microéconomique. La concurrence se déplace vers des niveaux intermédiaires formés de regroupements localisés d'entreprises et d'institutions [...] le rôle [de l'entreprise pivot] n'est pas de concurrencer ou d'imposer, mais d'orchestrer les efforts vers l'action

collective et la création de communs industriels (R & D, centres de données, co-investissements, cofinancement des formations) [...] Division du travail, coordination et coopération sont les infrastructures sociales sur lesquelles repose la viabilité des tissus industriels.»⁵

Encore faut-il pouvoir peser sur les décisions stratégiques de ces entreprises dominantes, ce qui pose la question des pouvoirs dans l'entreprise et sur l'entreprise. Encore faut-il que l'environnement favorable à ces « écosystèmes innovateurs » existe, en termes d'éducation, formation, et recherche, ce qui pose la question d'un énorme effort des politiques publiques à des fins de développement des connaissances et capacités humaines, à l'opposé des politiques d'austérité actuelles.

La nouvelle industrialisation ne se réalisera pas sans transformations profondes des modalités de fonctionnement des entreprises et des politiques publiques.

Coopérer internationalement

La « relocalisation » de chaînes d'activité entières, éclatées dans le monde entier, est un non-sens dans l'état actuel de l'organisation des systèmes productifs, à la fois physiquement et économiquement, du fait du caractère ambivalent des multinationales : d'une part, une concentration inédite des capacités d'accroître l'exploitation des travailleurs mis en concurrence, d'autre part un partage des coûts énormes de recherche, d'innovation, de production, source potentielle d'efficacité.

Il convient donc de dissiper l'illusion d'une autonomie industrielle nationale que sème le souverainisme, et d'éviter le simplisme de formules telles que : « nous voulons produire en France ce que nous consommons en France »⁶. Quelques exemples suffisent pour mesurer l'ampleur de cette impossibilité. Pour la filière automobile, l'enjeu de la nouvelle industrialisation n'est pas de rapatrier les lignes de production existantes, mais de réancrer sur le territoire national des activités de recherche et de service, d'obtenir des localisations sur les chaînes de production lors du renouvellement des modèles, et, surtout, de réaliser l'insertion dans la filière des véhicules électriques, depuis les batteries et leurs composants jusqu'à l'assemblage des véhicules.

La question des brevets est une autre question cruciale impliquant de la coopération internationale, largement ignorée, par exemple, lors du débat sur la nationalisation des actifs d'Arcelor en France. Il a été oublié que sans partage des brevets, le groupe Mittal pouvait, *via* les redevances, continuer à pomper de la valeur sur les activités réalisées en France, sans les risques associés à la production ! Il fallait donc négocier le partage des brevets sans droits !

La relance de la filière nucléaire française, après des années de réduction des capacités humaines pour la recherche et la production, fournit un nouvel exemple de contrainte de coopération. EDF est-elle en mesure de répondre technologiquement, avec les meilleures conditions de coûts, au programme du gouvernement français de production de 14 EPR ? Rien n'est moins sûr dans l'état d'affaiblissement d'EDF en compétences et en moyens financiers.

Une coopération avec la Chine ne sera-t-elle pas un passage obligé pour tenir l'objectif ?

Un des leviers pour installer le principe de coopération internationale consiste à substituer au libre-échange, ce rouleau compresseur des normes sociales et environnementales, une régulation des échanges par des traités de maîtrise du commerce international qui, adossés à des coopérations à but partagé, peuvent tirer vers le haut l'ensemble des normes.

Une industrie qui répond aux besoins de la société

«Qu'on se le dise, l'industrie pour l'industrie n'a pas vraiment de sens. Demander s'il faut réindustrialiser la France revient avant tout à questionner l'objectif de cette démarche», selon Vincent Vicard⁸. La convention nationale sur l'industrie du PCF, tenue en novembre 2014, rappelait de son côté : «[l'industrie] ne doit pas fonctionner pour elle-même dans la vision étroite et calamiteuse des exigences de rentabilité financière court-termistes ; c'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une transformation en profondeur les modèles de production comme de consommation. Les deux sont en effet liés. Le consumérisme et le productivisme sont les deux faces d'une même médaille : celle de la suraccumulation de capital matériel et financier en crise structurelle aujourd'hui.»⁹

Il s'agit donc de répondre aux besoins que la société exprime par des voies aussi directes que possible, compte tenu des limites et des dérives des délégations de pouvoirs.

Un outil industriel articulé aux services publics utilisateurs

Une reconquête industrielle en phase avec les besoins de la société doit être pilotée par l'aval, c'est-à-dire par les demandes des grands services utilisateurs, par exemple ceux des transports, de l'énergie, de l'eau, ou de la santé. La France doit ses succès industriels passés à ce type de coopérations, par exemple entre la SNCF et Alstom, pour le TGV. **La nouvelle industrialisation va de pair avec un nouvel élan des services publics, à l'opposé des politiques d'ouverture à la concurrence** qui fragmentent la demande et la concentrent sur les usagers les plus solvables.

L'exemple des énergies renouvelables (ENR) est éclairant. L'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs et des nouveaux producteurs, ainsi que la dislocation du lien entre production et distribution d'électricité donnent lieu à un développement totalement anarchique des ENR, concurrentes au lieu d'être complémentaires à l'énergie électro-nucléaire, comportant même des risques d'incompatibilité physique avec le réseau électrique.

Par ailleurs, **la montée en puissance de l'économie de fonctionnalité**, où la demande du service procuré par l'objet l'emporte sur le désir de possession de l'objet (par exemple l'achat du service de mobilité se substitue à l'acquisition du véhicule) fait partie des transformations des modes de consommation qui doivent être prises en compte pour déterminer les caractéristiques de la production.

Réduire les inégalités territoriales

La domination absolue du critère de rentabilité, **mettant en concurrence les systèmes fiscaux et sociaux sur une échelle de plus en plus large, a conduit à une forte polarisation territoriale**, ceux à forte concentration industrielle d'un côté, ceux vidés peu à peu de leur substance industrielle de l'autre. C'est vrai à l'échelle européenne, avec l'opposition entre Europe de l'Est et l'Europe du Sud, c'est vrai en France, avec la désertification de zones rurales qui, en perdant l'usine, ont aussi perdu l'école, le train, la poste, l'hôpital de proximité. **L'aspect géographique d'une nouvelle industrialisation est crucial pour un aménagement plus équilibré du territoire et la réduction des disparités territoriales**¹⁰. Or, si certains services sont assez naturellement concentrés dans les métropoles, l'industrie, avec sa configuration actuelle de petites et moyennes unités et la révolution technologique informationnelle, présente l'intérêt de **pouvoir s'installer dans des zones peu denses démo-**

graphiquement, à condition toutefois que les populations y trouvent les **conditions favorables de services publics et de mobilité**, ce qui renvoie une fois de plus à des politiques publiques ambitieuses, dégagées des dogmes austéritaires.

Industrie et écologie

Les conditions dans lesquelles l'industrie jouera un rôle majeur dans la baisse des économies de CO₂ sont connues : nouveaux produits décarbonés (transport et logement), conçus en rupture avec l'obsolescence programmée, procédés de fabrication décarbonés, production d'électricité hors énergies fossiles, efficacité énergétique et diminution des consommations de matières par l'économie circulaire, etc. **Les modalités de la transformation écologique sont donc maîtrisées**, mais ce sont les conditions pour en faire des objectifs prioritaires, au lieu de les soumettre au filtre de la rentabilité attendue, qui ne le sont pas.

L'exemple de l'effondrement actuel de la filière hydrogène montre bien les impasses d'une transition écologique confiée au capital. Après avoir englouti des millions d'aides publiques, les entreprises de la filière sont en difficulté, jusqu'à la faillite pour certaines¹¹, et l'État révisé à la baisse ses objectifs de production d'hydrogène bas-carbone en 2035. Il se justifie en évoquant le «décalage prévisible du marché et du temps de développement technologique encore nécessaire», ce qui est l'évidence, mais montre à quel point le gouvernement se cale derrière les choix du capital. Les syndicalistes analysent parfaitement la situation, en imputant l'échec au fait que la priorité industrielle est désormais donnée à l'IA et à la Défense, mais aussi à la méthode utilisée : «On parle de filière hydrogène, mais il n'y a pas de filière. Chaque entreprise fait ses petits modules dans son coin, mais elles ne communiquent pas entre elles.»¹² On ne peut mieux décrire **l'anarchie d'une transition écologique sous contrainte de rentabilité individuelle, sans maîtrise publique, ni planification ni coordination**. On ne peut mieux montrer **l'impératif de changer les pouvoirs économiques pour réaliser une nouvelle industrialisation**.

Pouvoirs et moyens financiers d'une nouvelle industrialisation

C'est le cœur de la bataille de classe, celle de la confrontation avec les pouvoirs et la logique du capital.

Des pouvoirs dans l'entreprise

Cela commence **par des pouvoirs d'intervention et de décision des travailleuses et travailleurs dans les entreprises**, pour faire valoir leurs propositions en cas de suppressions d'emplois et délocalisations, mais aussi leurs **projets de développement écologique des productions** fondées sur la sécurisation et l'enrichissement de leurs emplois.

Des pouvoirs sur l'entreprise

L'entreprise, ses décisions d'implantation, de production sont non seulement à extraire du pré carré du patronat et de la finance, pour être placées sous le contrôle des salariés et de leurs représentants, mais **concernent également la société tout entière**, par leur impact sur l'emploi, l'aménagement du territoire, l'environnement, les modèles de consommation. **L'entreprise est un objet politique qui n'a pas à être exclu du champ d'action démocratique**. D'où l'intérêt de **convoquer des institutions nouvelles, locales et régionales, dotées de pouvoirs de décision économique et de moyens financiers**, rassemblant tous les acteurs économiques, sous forme de conférences permanentes. Se donnant des objectifs de création d'emplois,

des programmes de formation, de développement des services publics, validant les projets de transformation écologique, elles constitueraient un **premier échelon décentralisé de planification**, fonctionnant démocratiquement, et se confrontant le cas échéant aux stratégies des grands groupes et des banques, mais aussi l'État quand il suit servilement le capital. Le soutien de la population, **les luttes convergentes et coordonnées par cette élaboration collective donneraient de la force au salariat face au capital, et face à l'État**, quand il n'est pas de son côté, dans la bataille de classe, y compris pour gagner des mesures d'urgence comme un moratoire sur les licenciements.

Des moyens financiers avec de nouveaux critères

Pour que l'exercice de ces nouveaux pouvoirs économiques dans l'entreprise et sur l'entreprise soient effectifs, et non virtuels, les projets élaborés dans l'entreprise ou dans les conférences permanentes ne doivent pas buter sur l'écueil du financement : c'est d'abord la mise sous conditions sociales et écologiques des aides publiques ; c'est ensuite **l'accès au crédit bancaire**, en exerçant des pressions sur le pôle financier public actuel (banque postale, CDC, BPI) ainsi que sur les banques mutualistes (Crédit Agricole, Crédit mutuel), et en interpellant l'ensemble du secteur bancaire sur l'utilisation de « notre » argent, que nous voulons voir soutenir l'emploi et les services publics, plutôt que les marchés financiers.

Au critère du taux de rentabilité du capital, il faut opposer des critères tout aussi mesurables et comparables, qui valorisent non plus le capital mais l'efficacité des projets, c'est-à-dire à leur capacité d'apporter de la valeur ajoutée à l'entreprise et à la société tout en économisant le capital. **En prenant appui sur les crédits bancaires, à taux d'autant plus réduits que sont programmés davantage de créations d'emplois et de dépenses de formation et recherche**, en jouant sur la **modulation des cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés**, les politiques d'incitation des entreprises à sortir du critère exclusif de la rentabilité financière peuvent être très efficaces.

Une planification démocratique récusant l'étatisme

Les nouvelles institutions locales et régionales de planification évoquées plus haut ont pour objectif d'élaborer les réponses au plus près des besoins exprimés par les populations. Ces propositions émanant des territoires doivent être coordonnées, mises en cohérence en niveau national, pour un aménagement équilibré qui réduise les disparités territoriales, à l'opposé des situations actuelles¹³.

L'État, de son côté, est fondé à déterminer des objectifs industriels prioritaires, en termes de filières, de technologies et de recherche. **C'est la combinaison entre un processus de planification descendante portant les priorités de l'État, et un processus ascendant exprimant les besoins, ressources et projets des territoires qui crée la planification démocratique**. Démocratique, parce qu'elle échappe à la fois au technocratie d'État et aux effets de concurrence et d'incohérence d'une décentralisation sans coordination. Il est regrettable que le projet de base commune du CN pour le 40^e congrès passe à côté du processus autogestionnaire ascendant, et n'offre que la perspective d'une planification étatiste, avec l'illusion qu'à elle seule, elle pourrait modifier les rapports capitalistes et faire disparaître le critère de la rentabilité financière¹⁴.

Comment faire ici et maintenant ?

Comment avancer vers le cap de la nouvelle industrialisation, avec ses fortes exigences de transformations, qui viennent d'être rappelées, en partant de l'existant, ses évolutions chaotiques, pas toujours repérables, avec un rapport de force déséquilibré entre des luttes dispersées et un capital financier puissant, globalisé à l'échelle mondiale ?

Faire de certaines luttes des enjeux nationaux

Les pouvoirs publics actuels, entièrement inféodés aux exigences de la finance, continuent à laisser détruire l'outil industriel, activités stratégiques comprises, dans l'immobilisme le plus insupportable. **Il y a donc, de la part du PCF, en lien avec les syndicalistes, un travail de diagnostic et de repérage à effectuer sur ces entreprises, pour que les luttes des salariés et la défense de ces entreprises deviennent un enjeu national**.

Malgré des insuffisances sur les propositions de nationalisations, cela a été fait pour Arcelor. En revanche, a-t-on donné toute l'importance qu'il fallait à **la défense de l'entreprise ATOS**, spécialisée dans les services numériques (cloud, cybersécurité, data et IA...), dont l'activité est aussi vitale pour la nouvelle industrialisation et sa digitalisation qu'a pu l'être la sidérurgie pour la production manufacturière Atos, malmenée par la cupidité de ses actionnaires, est actuellement **sous le coup d'une enquête du PNF** (Parquet National Financier) pour abus de biens social au profit du consultant McKinsey¹⁵, au point **que l'État vient de racheter précipitamment à Atos les activités de calcul de haute performance et de calcul quantique. Un sauvetage a minima**, qui laisse toutes les autres activités à la merci de la finance. La nationalisation de l'ensemble des activités d'ATOS, sous contrôle démocratique des salariés fait partie des priorités de batailles politiques nationales.

On peut aussi citer le cas de **Vencorex**, entreprise stratégique dans le secteur de la chimie et sous-traitant d'Ariane Group, produisant un sel essentiel à la filière nucléaire, militaire et civile. La lutte opiniâtre des salariés sur un projet de reprise a fait reculer le gouvernement, après la liquidation judiciaire, mais rien n'est encore joué. Là encore, **une bataille nationale s'impose pour sauver et développer cette entreprise**, et ses 5 000 emplois indirects à la clé.

De telles mobilisations seraient **l'application concrète de la reconquête industrielle sur les « nœuds technologiques » qui conditionnent l'avenir**, bien décrits dans nos textes, mais laissées en pratique à l'initiative des organisations locales sans être suffisamment portées par des campagnes nationales.

Aider à la convergence des luttes

La filière automobile est en train de sombrer à bas bruit, avec la disparition échelonnée de nombreux sous-traitants dispersés sur le territoire national, où les salariés.es s'engagent dans des luttes défensives éparpillées de peu de poids. **Une campagne unifiante de la filière**, non seulement en défense de l'existant, mais avec des perspectives de développement, **donnerait à la fois une force globale et un élan local aux luttes**.

De très nombreuses PME manufacturières, dans la métallurgie ou la plasturgie, sont **sous contrôle de fonds d'investissement américain**. Le cas du groupe Clayens mérite d'être relevé, car il est l'archétype de la situation de beaucoup de PME : parti d'une société très ancienne, devenue un fleuron de la plasturgie, avec **un énorme potentiel d'innovation** dans des plastiques de haute performance avec

des produits 100 % recyclés, **cette entreprise tombe dans les griffes de la finance américaine en 2022**. Tout en émarquant au plan France 2030, en collaboration avec des laboratoires privés et des universités, elle réoriente actuellement ses implantations vers le territoire états-unien, en conformité avec la politique de Trump. Un exemple qui est loin d'être isolé d'accapement des recherches, de la technologie, de pompage des aides publiques, au profit du capital, américain qui plus est!

Mener une campagne d'alerte des entreprises sous contrôle des capitaux américains en danger de délocalisation, **avec nos propositions de financement émancipé des marchés financiers pourrait aider, là encore, à la convergence et à l'efficacité des luttes**.

Ne pas oublier les batailles institutionnelles

Il n'est pas acceptable que des tribunaux de commerce, rebaptisés tribunaux des affaires économiques, puissent décider de l'avenir des entreprises sur les seules considérations financières immédiates. Ils sont à l'origine de nombreuses liquidations judiciaires désastreuses pour les territoires concernés, que des délais de lutte plus importants auraient parfois permis de sauver. **Des structures pluralistes, composées de représentants des salariés et élus locaux, doivent les remplacer**. C'est une bataille institutionnelle urgente, avec 546 plans de licenciement recensés aujourd'hui par la CGT!

Une autre bataille pourrait être menée dans les intercommunalités et les régions, sous l'impulsion des élus communistes

On commencerait à mettre en place des embryons de nouvelles institutions, dans l'esprit de celles évoquées plus haut. Réunissant les représentants des salariés, des directions d'entreprises, des services publics et des banques, en CESEL¹⁶ (Comité Économique, Social, Environnemental Local), et conférence sociale régionale¹⁷, ces instances pourraient s'emparer en premier lieu du contrôle des aides publiques avec critères éco-sociaux, et élargir ensuite leur intervention dans la formulation des besoins d'aménagement du territoire.

Conclusion

Les choix du capital, et leurs effets de polarisation des activités industrielles, ont placé l'industrie française sur une trajectoire de déclin, avec ses destructions en chaîne et la perte d'une masse critique, qui se transforme en spirale vicieuse auto-alimentée. Ouvrir la voie d'une nouvelle industrialisation ne peut pas se faire à coup d'aides publiques sans changer en profondeur les logiques économiques, c'est-à-dire les finalités de la production, les critères de choix des projets et les modalités de leur mise en œuvre, avec un enjeu majeur sur l'emploi et les conditions de travail. Une telle confrontation exige des luttes locales et globales qui résistent et mettent en perspective le neuf, avec un haut niveau de conscience sur les objectifs généraux de la transformation.

Le projet de base commune voté par le CN du PCF propose de prolonger la campagne permanente « Industrie-services publics », sans avoir procédé à l'évaluation et au retour critique sur celle qui a déjà eu lieu. Conçue dans un mode de

fonctionnement descendant, dans le but de témoigner de l'intérêt du PCF sur l'industrie et de se renforcer grâce à cette communication, elle n'a pas mis en mouvement nos organisations locales pour une remontée des informations sur ce qui se passe réellement dans les territoires, indispensable pour mettre en réseau et construire ensemble des batailles unifiantes sur des contenus transformateurs.

Il est urgent que le PCF sorte des incantations de textes et se mette, en pratique, réellement à hauteur du projet de nouvelle industrialisation, articulant luttes locales et objectifs politiques, grâce au travail conjoint et coordonné des fédérations et des trois commissions (économie, entreprises, écologie) concernées par ce sujet. **Les cloisonnements entre commissions, la verticalité de notre fonctionnement, ainsi qu'une conception de l'organisation hors des contenus politiques à porter, sont des obstacles qui doivent être mis en toute transparence à l'ordre du jour du prochain congrès.**

1. Formule issue du texte de la « convention sur l'industrie » organisée par le PCF en 2015. Ce texte, bien que nécessitant une mise à jour, reste une référence par la qualité de l'analyse et l'actualité des propositions.

2. Néologisme utilisé par Vincent Vicard, *Faut-il réindustrialiser la France?*, PUF, 2024., p. 27.

3. L'IA réduit-elle le travail... ou augmente-t-elle la pression?, *Isarta Infos | Tendances et Actualités Marketing*, Gestion et RH.

4. Gabriel Colletis, *Déglobalisation et politique industrielle en France*, Note de recherche 2021.

5. Bernard Guillhon, *Globalisation-déglobalisation. Les stratégies des multinationales*.

6. Discours de Fabien Roussel, meeting de Marseille du 23 novembre 2025.

7. C'est le point de vue défendu par certains ingénieurs d'EDF.

8. Vicard, *op. cit.*, p. 11.

9. Convention nationale du PCF sur l'industrie - Site Internet du PCF.

10. Même le très libéral Cercle des économistes s'en inquiète dans une récente étude des disparités entre les taux de chômage des jeunes variant de 4 à 20 % selon les territoires. « Non-assistance à jeunesse en danger : l'alerte du Cercle des économistes », Le cercle des économistes.

11. En Franche-Comté : Mahytec (Dole), McPhy (territoire de Belfort), Forvia (Allenjoie, Doubs). « C'est du gâchis » : entreprises menacées, objectifs de production « baissés »... La filière hydrogène en grand danger en Franche-Comté.

12. Tarek Zarhad, délégué syndical CGT chez Forvia : « C'est du gâchis » : entreprises menacées, objectifs de production "baissés"... La filière hydrogène en grand danger en Franche-Comté.»

13. Par exemple, en France, toutes les usines de batteries sont implantées dans la région des Hauts de France, et aucune en Bourgogne-Franche-Comté!

14. Extrait du projet de base commune : « Planifier permettra d'engager le renouveau industriel dont le pays a besoin en transformant les modes de production pour décarboner l'industrie sans casse sociale. Le pays a besoin d'un État qui définit les filières stratégiques prioritaires pour un nouvel essor des forces productives appuyé par la révolution informationnelle, pour affronter la crise climatique, garantir la souveraineté nationale et la réponse aux besoins publics. » (p. 15 et 16).

15. Le dirigeant actuel d'Atos, Philippe Salle, vient d'ailleurs de la société... McKinsey.

16. La création des CESEL est inscrite dans le livret sur le programme municipal 2026 du PCF.

17. L'expérimentation est prévue en région Bourgogne Franche-Comté.

III. Syndicalisme et politique

Deux publications ont marqué les derniers mois, qui remettent à l'ordre du jour la question du lien entre l'entreprise et la cité.

Publié le premier, en juillet 2025, le rapport de la commission sénatoriale, présenté par le sénateur communiste Fabien Gay, a étalé au grand jour le financement public des grandes entreprises, devenu le premier budget de notre pays : 211 milliards d'euros venant les encourager à viser la rentabilité pour les actionnaires, et non l'emploi et la création de richesses. Il aurait même pu préparer la sortie du second, rendu public il y a quelques semaines en France : le rapport sur la démocratie en entreprise, commandé par la ministre du Travail du gouvernement espagnol, elle aussi issue du Parti communiste d'Espagne, Yolanda Díaz. Voilà donc remise en lumière l'entreprise au milieu de la cité, ses liens avec le corps social, par l'intermédiaire des financements et du pouvoir décisionnaire.

Les entreprises, organes de la société

Car on l'avait peut-être un peu oublié, mais l'entreprise fait partie de la société et de la vie des citoyens. C'est à leur niveau que se joue notre capacité à répondre aux besoins fondamentaux humains et aux enjeux environnementaux, alors que les modes de production ont un impact déterminant sur notre avenir collectif. Réciproquement, les entreprises tirent leurs ressources des sociétés et territoires où elles sont implantées : éducation des travailleurs, protection sociale, accès aux soins, réseau de transport pour les salariés et les marchandises, approvisionnement en matières premières, etc. Et elles ont un impact social, environnemental, économique, et donc directement politique.

Si l'on part donc du principe que les entreprises sont le lieu de création de richesses au sens large, c'est-à-dire le lieu où s'élabore, se matérialise et se fabrique ce que l'on souhaiterait voir comme réponse aux besoins sociaux, la question se pose légitimement de savoir comment aligner au mieux :

- les besoins sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain, d'une part, définis idéalement par la population ;
- et la production, d'autre part, ce qui inclut l'objet et les modes de production (quoi, comment, combien, avec qui, pourquoi) et les moyens (financiers, techniques et humains) mobilisés.

Comment une société peut-elle produire ce dont elle a besoin dans le cadre du développement qu'elle a choisi ? Ces questions mêlent les choix de société (voies de développement, interactions avec l'environnement naturel et humain), la question du comment, et nécessitent donc un ap-

port conjoint, à la fois du politique et du syndical – les travailleurs organisés.

La cité définissant ses besoins, le syndical définissant les conditions et méthodes de travail pour les atteindre.

Ainsi, les salariés de Thales, comme le détail ce numéro, ont à diverses reprises montré que l'on pouvait utiliser leur technologie, leurs compétences et leurs outils de production pour répondre efficacement aux besoins :

- tantôt aux besoins de notre service public de santé, en produisant des dispositifs d'imagerie adaptés à la pratique et au budget de la Sécurité sociale française, après discussion avec les professionnels de santé et les patients ;
- en d'autres temps, dans des temps de paix, ils ont aussi proposé plus de 80 projets utilisant les technologies développées dans le cadre militaire, mais réorientés pour répondre à des besoins environnementaux, ce qui a permis de maintenir leur activité et leur usine ouverte.

Pendant que d'autres encore, dans le cadre de leur travail, mettent au point, sur leur propre initiative, des techniques permettant de réduire les impacts environnementaux de leur activité (réduction de la dose de césium pour la détection radiologique dans les parcours de santé).

Quand les salariés de Thales, dans les secteurs du spatial ou du médical, défendent leurs emplois et leur activité, ils portent des projets alternatifs qui placent au cœur de leur préoccupation une indépendance de la nation, qu'elle soit industrielle, civile, sociale ou militaire. Et quand ceux d'Alstom posent la nécessité d'un GIE pour répondre aux besoins croissants de mobilité, orientés par la commande publique et reposant sur des programmes conjoints entre industriels en Europe, en lieu et place d'une acquisition de l'un par l'autre, signifiant destruction d'emplois et de capacité technologique, ils défendent aussi un avenir environnemental et social viable, répondant aux grands enjeux de transport décarboné pointés par la SNCF.

Autre exemple : l'Association de l'étang de Berre nous montre ce qui devient possible lorsque le politique rencontre le monde syndical pour résoudre ensemble une problématique publique : comment produire sans compromettre la santé des habitants, des travailleurs et préserver les écosystèmes.

Prenant ainsi l'initiative, *via* leur organisation, les salariés, grâce à leur savoir-faire et à un niveau d'éducation élevé, peuvent adapter la production aux décisions démocratiques citoyennes.

Ces quelques expériences, enthousiasmantes par leur valeur de possibles, dérogent pourtant à la règle générale. Et quand ils voient le jour, ils sont en général soumis à tant

d'obstacles que leur portée s'en trouve réduite et leur ambition revue à la baisse. On ne peut d'ailleurs guère s'en étonner dans une société capitaliste où la raison d'être d'une entreprise (rapport RSE, après plan de vigilance) n'est pas son objet de production, mais la profitabilité qu'elle en dégage.

Le syndicat au chevet du politique ?

Il n'en reste pas moins que pourrait en découler la question suivante : les travailleurs organisés pour défendre leurs intérêts et faire entendre leurs voix, peuvent-ils être, ou peuvent-ils participer d'une force motrice pour les changements politiques qui permettraient de faire écho à la nation, constituée en corps pour définir son destin (et donc la production dont elle a besoin), face à un capitalisme qui, par bien des aspects, semble signer – bien que sous une autre forme – le retour de l'Ancien Régime ? Et si oui, à quelles conditions ?

Pour peu qu'on se revendique d'un matérialisme dialectique, que l'on vise une société où les producteurs soient acteurs de la société et donc de leur destinée commune, pour qui se réclame du mouvement qui part du réel pour abolir l'ordre des choses et affiche que les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes, la question de la perméabilité (ou du lien ?) entre le politique et les rapports de production, abordée à partir de ceux qui les vivent au quotidien, est centrale. Nous revenons un peu plus bas sur la nature de ce lien qui, s'il est mal construit, présente divers écueils mortifères...

L'organisation syndicale, un lieu de participation au débat collectif

Face à l'immédiateté de ce qui entrave le développement auquel aspirent les travailleurs – un travail qui leur donnerait les moyens d'une existence satisfaisante, d'une participation active à la société, travail auquel seraient donnés les moyens de répondre aux objectifs définis – et auquel ils sont confrontés, l'organisation syndicale permet aux travailleurs d'entrer dans la sphère de la réflexion, de l'élaboration et de l'action collective, et, dans la lutte, de se constituer en classe pour soi.

C'est d'autant plus important qu'après le retrait des budgets associatifs, les mobilisations infructueuses et les trahisons électorales, la population déserte petit à petit l'engagement collectif, éventuellement politique, se replie sur soi, et le lien social se distend.

Or, il n'y a pas de transformation sociale sans espace de discussion collective.

Cela étant posé, force est de constater que, même pour les syndicats, la tâche n'est pas aisée. En France, à peine 7 % des salariés et travailleurs sont syndiqués. Peu proclament une ambition de transformation sociale, alors que les successions de « lois travail » ont réduit les instances à des rôles purement consultatifs.

Nous listons ci-après quelques-uns des obstacles relevés au cours des discussions avec les salariés et de la pratique militante, et esquissons quelques pistes de dépassement, laissant au débat le soin d'approfondir ceux qui semblent pertinents.



Ainsi, l'organisation des travailleurs sur leurs lieux de travail doit faire face :

– À un désir mitigé de s'engager dans l'action collective, entre carence de perspective, conditions de vie suffisamment désirables que procure la société capitaliste malgré tous ses travers, et difficulté à penser une alternative. L'alternative sera-t-elle meilleure que la situation actuelle ? Si près de trois quarts de la population désignent le capitalisme comme un danger principal pour l'avenir de l'humanité, peu sont en mesure d'envisager une alternative qui ferait paradigme. Par quoi se traduirait, pour le travailleur français, un accès plus juste aux ressources des sous-sols de pays aujourd'hui pillés par les politiques impérialistes ? Le temps et l'énergie engagés valent-ils le bénéfice hasardeux que j'en tirerai dans ma courte vie ? D'autant que le quotidien, chronophage et énergivore, est un frein certain à la possibilité de participer à la vie démocratique – problème qui touche d'ailleurs en priorité les femmes.

Il serait aussi important d'approfondir les ressorts d'ordre psychologiques qui font le succès du capitalisme. Car force est de constater que, bien qu'il épuise la grande majorité des travailleurs et la planète, la grande majorité des humains n'a ni éprouvé le désir de le renverser, ni jugé que les conditions étaient réunies pour le faire.

Dans la sphère du travail, lieu où femmes et hommes se trouvent en position d'acteurs et de producteurs, quelques pistes peuvent être néanmoins dégagées pour donner aux travailleuses et travailleurs les cartes dont ils ont besoin pour se sentir en capacité de prendre en main les sujets structurants.

– **Pouvoir des instances** : sauf accords d'entreprise rares, aucune obligation n'est faite à l'employeur de prendre en compte l'avis des salariés. C'est d'ailleurs l'un des points du rapport espagnol : dépasser l'information/consultation et obtenir une vraie « concertation ».

– **Périmètre des instances** : aujourd'hui restreintes au périmètre national, de nombreux problèmes leur échappent, alors que les entreprises et les groupes déploient des activités multinationales. Les seules instances internationales sont les comités européens, encore bien peu investis par les représentants du personnel, car jugés éloignés de la réalité directe. C'est pourtant une instance qui rencontre la direction des groupes, niveau où se jouent les décisions politiques qui gouvernent les entreprises les constituant.

L'obligation de créer des comités d'entreprise « monde », encore trop peu existante – et à laquelle évidemment nombre de groupes opposent leur veto – serait une avancée dont les travailleurs ont férocement besoin aujourd'hui. Au-delà de cette possibilité donnée par les pouvoirs politiques, la coopération et les liens entre syndicats au niveau mondial sont une nécessité

Deux enjeux réciproques : la politisation des syndiqués et la visibilité de l'apport des travailleurs à la société

Les travailleurs ont trop peu souvent voix au chapitre sur la scène politique, pendant que celle-ci s'éloigne, se professionnalise, et, ce faisant, élabore des projets hors-sol, incapables – si l'on se limite à considérer ceux qui en affichent la volonté – de faire face aux contradictions à dépasser, aux impératifs de l'époque pour un avenir humainement viable, environnementalement et socialement.

C'est pourtant primordial si l'on veut développer à bon escient les capacités productives dont le pays a besoin pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain.

C'est tout à fait notable dans les débats publics, prévus par le code de l'environnement, autour de grands projets industriels : les organisations syndicales sont souvent les oubliées, en tant que corps organisé, de ces concertations, et doivent forcer le passage pour se faire entendre.

À l'inverse, sur fond d'atomisation et de dépolitisation de la société, le travail syndical, pris dans les urgences et les réunions d'instances, sans réel pouvoir de construction immédiat, peine – hors quelques exceptions qui ne font pour l'instant pas masse – à se projeter hors des portes de l'entreprise.

La cité et le monde de la production semblent tellement éloignés pour certains que, lorsque la bataille des retraites arrive, certaines structures de base peinent à s'inscrire dans la campagne, alors que d'autres se voient opposer par une part du salariat : « Ça, c'est politique, ce n'est pas à vous de vous en occuper. »

Or, sous peine de s'enfermer dans un bras de fer sans fin avec l'employeur, où chacun essaie de tirer un plus gros bout de la couverture à soi, et qui ne permet pas de dépasser le cadre du rapport de domination, le travail syndical a besoin de s'inscrire dans une perspective politique, entendue au sens double :

– D'une part, de l'analyse systémique de l'environnement dans lequel et sur lequel s'inscrit l'activité de l'entreprise et les rapports de domination.

– D'autre part, de porteuse de lignes directrices concernant l'organisation et les choix de société, la mise à disposition des moyens et les rapports de production, et le dépassement des contradictions présentes.

Typiquement, dans l'état du rapport de forces actuel, l'action syndicale achoppe sur les salaires au moment où, en concertation même avec les directions, le constat est fait que beaucoup trop d'argent va aux actionnaires. « Soit, mais on ne peut pas s'en passer. » Sans projet alternatif (politique!) de financement, la lutte s'épuise.

Privés de réflexion politique permettant de placer leur action dans une direction générale, les syndiqués et les syndicats sont paradoxalement plus vulnérables à la politique politicienne, faisant courir le risque aux syndicats de devenir une tribune dont certains souhaiteraient s'emparer pour avancer des projets politiques à l'emporte-pièce et du prêt-à-penser, qui n'aide pas le collectif à l'analyse fine de la réalité ni au dépassement des contradictions, et qui, de surcroît, repousse les salariés.

À l'inverse, et si l'on considère que ce sont les masses qui font l'histoire, la capacité de mettre chacun en capacité de comprendre les enjeux politiques, d'envisager les possibles et de participer à l'élaboration collective serait déterminante.

D'un autre côté, privé de l'apport du monde du travail, du travail réel, le politique devient hors-sol dans son propos, élitiste et délégataire dans son rapport à la population, myope aux évolutions à la fois des possibles et des obstacles, et donc incapable d'y remédier face aux difficultés de se demander comment les dépasser.

Dans cette recherche, syndicat et politique auraient sans doute beaucoup à échanger, dans un mouvement conjoint qui permettrait, à partir du réel, de penser et de travailler les « impensés » d'une période, d'ouvrir des possibles, et de les confronter pas à pas au moyen de leur mise en œuvre, afin qu'ensemble, ils tissent une lutte pied à pied face au trop bien connu : « Il n'y a pas d'alternative. »

IV. Souveraineté, planification et démocratie économique : penser la réindustrialisation à partir de l'intérêt social

L'économie française traverse une crise profonde, visible surtout à partir de la dégradation continue de son appareil productif. Longtemps reléguée au rang de variable d'ajustement au sein de la pensée libérale, la question industrielle effectue aujourd'hui un retour en force au centre du débat public.

Ce regain d'attention est la conséquence d'une violente accélération des destructions d'emplois et d'une prise de conscience soudaine des vulnérabilités géopolitiques de la nation. Penser la réindustrialisation de la France exige dès lors de rompre avec les incantations et les « politiques de l'offre » dérégulées pour affronter les dynamiques structurelles du capitalisme contemporain.

La désindustrialisation n'est pas un phénomène naturel ; elle est le résultat de choix macroéconomiques qui, depuis le tournant de la rigueur de 1983, ont privilégié la financiarisation de l'économie, la fragmentation des chaînes de valeur et la maximisation de la valeur actionnariale au détriment de la cohésion territoriale. Face à ce constat, la réindustrialisation s'impose comme un impératif de survie politique et démocratique, nécessaire à la préservation de la souveraineté du pays. Toutefois, cet objectif ne saurait être atteint par la reconduction des logiques ayant conduit à l'impasse actuelle. Le déversement inconditionnel d'aides publiques, véritable perfusion d'un capitalisme de rente, a démontré son inefficacité. Une véritable politique de réindustrialisation appelle une planification par l'État, appuyée sur des critères stricts de décarbonation et d'aménagement du territoire, ainsi qu'une refonte de la gouvernance d'entreprise. Il est urgent d'instituer une véritable citoyenneté industrielle, conférant aux travailleurs des pouvoirs de co-détermination et de veto, afin de soustraire l'avenir des territoires au monopole discrétionnaire des capitalistes.

Mise en perspective d'un long déclin : l'affaissement continu de l'industrie depuis les années 1980

L'effondrement industriel français s'inscrit dans le temps long, amorcé dès les années 1980, marquant la fin du compromis fordiste. Le phénomène de désindustrialisation, bien qu'il affecte l'ensemble des économies occidentales, frappe la France avec une acuité singulière. Il se caractérise par une triple transformation : un recul de l'emploi industriel absolu et relatif, une contraction de la contribution du secteur manufacturier à la valeur ajoutée et au Produit intérieur brut (PIB), ainsi qu'un développement concomitant du secteur des services marchands.

L'analyse de la période s'étendant de 1980 à 2007 démontre que l'industrie a subi une véritable hémorragie, détruisant des pans entiers de la capacité productive nationale. Dans l'automobile et les biens intermédiaires, la baisse de l'emploi a atteint 40 % en un quart de siècle. Si les branches de l'énergie et des biens d'équipement ont enregistré des pertes légèrement moindres, seule l'industrie agroalimentaire est parvenue à maintenir une relative stabilité. Néanmoins, environ un quart de ces pertes s'expliquent par l'externalisation de fonctions supports vers les services, modifiant ainsi la nomenclature sans détruire la fonction productive.

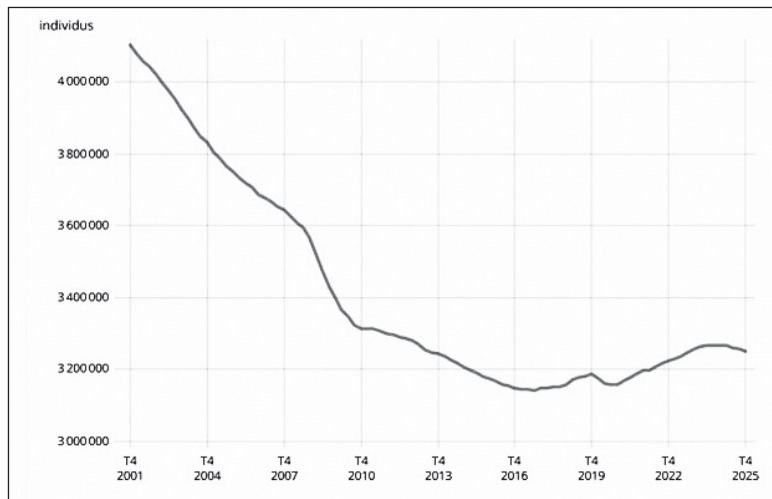
Selon les données de l'INSEE, l'industrie française représentait 5 467 000 emplois en 1980, encore 4 195 000 en l'an 2000 et seulement 3 252 105 au 4^e trimestre 2025. À la fin de l'année 2001, l'industrie comptait plus de 4,1 millions de travailleurs. En l'espace d'une quinzaine d'années, une destruction ininterrompue de postes a fait plonger ce chiffre à un point bas historique, sous la barre des 3,2 millions vers 2016-2017. Si une modeste dynamique de créations de postes a pu être observée récemment, menant à une stabilisation autour de 3 252 105 individus à la fin de l'année 2025, ce rebond reste conjoncturel et marginal à l'échelle des destructions passées. Ce maintien à un niveau d'environ 3,2 millions d'emplois démontre que le pays reste extrêmement éloigné des effectifs nécessaires à un véritable choc de réindustrialisation.

L'analyse de l'indice de la production industrielle (base 100 en 2021) illustre le déclin tendanciel des volumes pro-

duits en France depuis un quart de siècle. Après avoir connu une forte croissance dans les années 1990 pour atteindre un pic historique frôlant l'indice 114 juste avant la crise financière de 2008, la production a subi un décrochage brutal dont elle ne s'est jamais véritablement relevée. La décennie 2010 se caractérise par une incapacité à retrouver les niveaux d'avant-crise, un phénomène encore aggravé par le choc pandémique de 2020 qui a fait replonger l'indice de manière autour de 95. Si une légère reprise mécanique s'observe depuis l'année de référence 2021, la courbe s'aplatit dangereusement pour plafonner à peine au-dessus de l'indice 100 à l'horizon 2026. Cette atonie persistante vient contredire le récit institutionnel d'une réindustrialisation dynamique et confirme, en volume, l'affaiblissement structurel de la capacité productive de la nation. Au plan macroéconomique, l'industrie enregistrant des gains de productivité nettement supérieurs à la moyenne

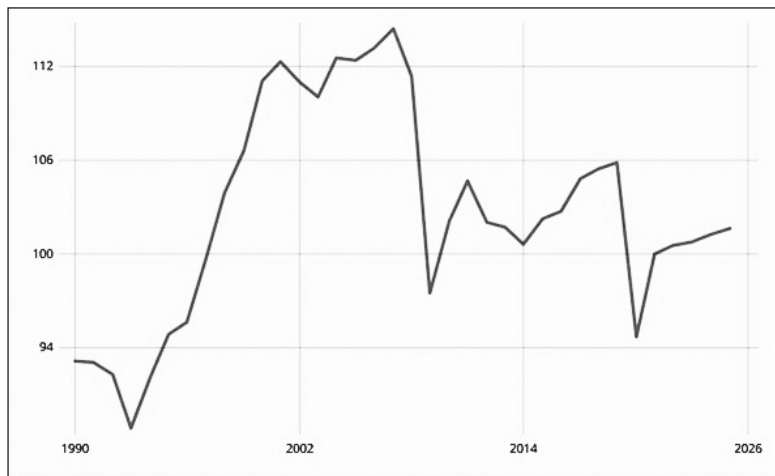
Emploi salarié en fin de trimestre. Industries manufacturières. Industries extractives et autres (A5-BE) - France hors Mayotte

[4e trimestre 2025 : 3 252 105 individus]



Moyenne annuelle de la production industrielle (base 2021. Industries manufacturières. Industries extractives et autres (NAF rév. 2, niveau A10, poste BE)

[2026]



nationale, les prix relatifs des biens industriels ont diminué. Or, cette baisse des prix n'est pas compensée par une augmentation équivalente de la demande en volume, ce qui conduit inéluctablement à une diminution nette des besoins en travail dans ce secteur.

À cela s'ajoutent les conséquences de la mondialisation et d'une intégration européenne construite sur le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». La France a souffert d'une spécialisation défailante, avec peu d'exportateurs et un positionnement en milieu de gamme très vulnérable. L'idéologie de « l'entreprise sans usine », théorisée et promue par une élite managériale, désireuse de concentrer la captation de valeur sur l'immatériel et la marque tout en externalisant le risque productif, a parachevé ce processus de délitement territorial, l'Europe de l'Est s'étant progressivement imposée comme la principale destination des délocalisations.

La crise actuelle : l'onde de choc sociale et territoriale de 2024-2026

En dépit des discours lénifiants vantant la résilience de l'économie, la réalité vécue sur les territoires dessine une véritable hécatombe. Le « baromètre industriel de l'État » illustre cette dégradation : après des années de reprise relative, le solde net d'ouvertures et d'extensions d'usines a lourdement chuté, passant de +88 en 2024 à un maigre +19 en 2025¹. Les années 2024, 2025 et le début de l'année 2026 sont marqués par une multiplication alarmante des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) et des fermetures de sites.

Loin d'être le seul fait d'une conjoncture défavorable, ces plans sociaux sont des instruments du capital, visant à restaurer et même accroître les taux de marge face aux mutations technologiques et au renchérissement durable des coûts de l'énergie. Les recensements syndicaux convergent pour décrire cette saignée. Entre septembre 2023 et le premier trimestre 2026, on estime qu'entre 200 000 et 300 000 emplois ont été directement menacés ou supprimés au sein de l'appareil productif et de services français². La CGT, dans un travail exhaustif de contre-expertise, a ainsi recensé fin 2025 un total de 483 plans sociaux frappant spécifiquement le secteur de l'industrie, menaçant directement l'existence de 107 562 emplois³.

Le fait marquant réside dans la concentration de ces sinistres : 75 % des plans sociaux recensés au cours de l'année 2025 ont frappé des sites industriels². Plus inquiétant encore, la dynamique s'accélère : sur le seul premier trimestre de l'année 2026, le nombre de nouveaux plans sociaux a bondi de plus de 32 % par rapport à la même période l'année précédente². La filière de la métallurgie concentre à elle seule la menace sur près de 11 000 emplois, tandis que l'industrie agroalimentaire voit plus de 2 730 postes fragilisés par des stratégies de concentration².

Afin de saisir la réalité de ce phénomène, il est indispensable de dresser un inventaire des dynamiques en cours à la charnière des années 2025 et 2026 (voir tableau). Au-delà de ces entreprises donneuses d'ordre, c'est l'intégralité du tissu des sous-traitants qui se trouve dévasté par un effet d'entraînement implacable. Les liquidations judiciaires en cascade illustrent la disparition de filières entières, détruisant de manière irréversible le tissu industriel des territoires et mettant en exergue l'incapacité d'une économie laissée au libre jeu du marché à maintenir une base productive cohérente.

Le capitalisme sous perfusion : la faillite du guichet ouvert

Si le constat de la nécessité de réindustrialiser fait désormais l'objet d'un consensus de façade au sein de la classe politique, la méthode pour y parvenir constitue un clivage idéologique. La pensée libérale estime que l'intervention de l'État doit se limiter strictement à l'amélioration de l'attractivité du « site France » par l'allègement de la fiscalité pesant sur le capital et par la distribution d'aides inconditionnelles aux entreprises. L'analyse de ces politiques démontre que ce pari sur la rationalité patriotique du capital a échoué.

L'économie française est caractérisée par un véritable « capitalisme sous perfusion »⁶. Le montant des aides a atteint des proportions inédites, transformant l'État en assureur des profits privés. Les travaux de chercheurs de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) et du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ), ont mis en évidence l'ampleur de ce phénomène⁷.

Ce constat académique a été corroboré par une commission d'enquête sénatoriale transpartisane (rapport d'Olivier Rietmann et Fabien Gay) sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises. Dans son rapport publié en juillet 2025, la commission a dressé un bilan accablant⁸. Elle a recensé pas moins de 2 267 dispositifs distincts d'aides directes ou indirectes relevant de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales. Le coût total de ces mesures est estimé à 211 milliards d'euros par an. Cette politique de la subvention « à guichet ouvert » pose un double problème : un déficit démocratique majeur et une inefficacité économique flagrante. Le rapport sénatorial dénonce un « pogon de dingue » distribué sans véritable évaluation, sans suivi rigoureux et, surtout, sans aucune conditionnalité opposable liant les entreprises au versement de ces aides. L'impact réel de ces aides sur la compétitivité et le renouveau industriel est contesté. La recherche académique a mis en lumière un vaste effet d'aubaine : les entreprises empochent des milliards de fonds publics pour financer des projets qu'elles auraient, dans leur immense majorité, menés à bien même en l'absence de tout soutien étatique¹⁰. Les évaluations portant sur des dispositifs coûteux démontrent souvent l'absence d'effet d'entraînement significatif sur l'innovation ou l'emploi¹⁰. Pire, les logiques de substitution capital-travail induites par certaines aides ont paradoxalement subventionné l'automatisation destructrice d'emplois⁶.

Les dirigeants d'entreprises multinationales ne conforment pas leurs stratégies globales aux impératifs de souveraineté économique de la France. Distribuer des fonds publics en faisant une confiance aveugle aux marchés, sans imposer de contreparties, si ce n'est l'injonction « soyez rentables ! » revient aujourd'hui à subventionner la désindustrialisation avec l'argent du contribuable. C'est pourquoi la commission d'enquête sénatoriale appelle désormais à un véritable « choc de responsabilisation », recommandant de rationaliser ces aides et de diviser par trois le nombre de dépenses fiscales et de subventions d'ici 2030.

La nécessité d'une réindustrialisation pilotée et planifiée : les nouveaux critères de la conditionnalité

La faillite de la théorie de l'offre inconditionnelle impose un changement de doctrine en faveur d'une approche volontariste et planificatrice. La réindustrialisation ne jaillira pas

Entreprise / groupe	Secteur d'activité	Volume d'emplois supprimés	Horizon et justification managériale
Groupe Brandt	Électroménager	700 postes	Liquidation judiciaire prononcée fin 2025. Reprise purement commerciale (marques) validée en mars 2026, entraînant la fermeture définitive des centres industriels en Centre-Val de Loire.
Papeteries de Condat (Lecta)	Industrie papetière	Environ 200 postes	Redressement acté fin 2025. Une reprise validée en mars 2026 s'accompagne du licenciement de la quasi-totalité des salariés sur le site historique de Dordogne.
Exxon Mobil	Pétrochimie, raffinage	620 postes	PSE acté pour la fermeture du vapocraqueur de Port-Jérôme.
Dumarey Powerglide	Équipement automobile	557 postes	Fermeture annoncée des usines de Strasbourg et Andrézieux fin 2026, illustrant la violente crise de la sous-traitance automobile.
Michelin	Industrie pneumatique	1 254 postes	Fermeture des usines de Vannes et Cholet d'ici fin 2026 ² .
Valeo	Équipement automobile	868 postes	Vaste plan de restructuration annoncé fin 2024 et s'étalant sur 2025-2026, incluant notamment la fermeture des sites de La Suze-sur-Sarthe et de La Verrière.
Amis	Équipement automobile	188 postes	Liquidation judiciaire entraînant la fermeture des sites de Guéret et de Montluçon.
ArcelorMittal	Sidérurgie	608 postes	PSE validé fin 2025 sur six sites français, actuellement contesté en justice ² .
Arkema (Jarrie)	Industrie chimique	154 postes	Suppressions de postes actées sur le site isérois en 2025-2026 ³ .
Vencorex (Grenoble)	Industrie chimique	450 postes	Menace imminente de fermeture complète du site ² .
Arlanxeo	Industrie chimique	168 postes	PSE signé en janvier 2026 actant la fermeture du site de Lillebonne.
OI-Glass	Industrie du verre	340 postes	Suppressions actées dans le cadre d'une rationalisation de la production européenne ² .
Bosch (Yzeure)	Équipement automobile	265 postes	Fermeture d'une usine ancrée dans son territoire, annoncée en 2026 au nom de la transition du secteur. ²

spontanément de la « main invisible » du marché chère à Adam Smith ; elle doit être le fruit d'une volonté politique affirmée, articulée autour d'une planification écologique, sociale et territoriale rigoureuse.

L'architecture de la planification écologique et industrielle

Nos sociétés souffrent d'un handicap profond : une incohérence temporelle entre l'horizon de long terme qu'exige la transition écologique et l'horizon de court terme imposé par les marchés financiers et le cycle électoral¹¹. Des institutions démocratiques de long terme, garantes d'une véritable planification, sont nécessaires pour s'extraire de cette dictature du court terme¹¹. Si la création d'un Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) marque une prise de conscience, son effectivité exige qu'il s'accompagne d'un grand plan d'investissements publics et privés massivement conditionné¹².

Une politique de réindustrialisation véritablement pilotée par l'État doit subordonner chaque euro d'aide publique à des critères pluridimensionnels stricts, évaluable et sanctionnables :

1. Le critère de l'emploi et de la valeur sociale : les aides publiques ne doivent plus servir à financer des licenciements boursiers. Elles doivent garantir le maintien et la création d'emplois de qualité. Les organisations syndicales exigent à juste titre la mise en place de politiques imposant des conditionnalités sociales fortes, interdisant le versement d'aides aux entreprises qui versent des dividendes massifs tout en supprimant des postes.

2. Le critère de la décarbonation et des limites planétaires : l'industrie du XXI^e siècle doit prendre en compte la transition écologique. Il convient de lier les financements publics à des trajectoires quantifiées et opposables fixées par la planification écologique nationale : réduction drastique de la consommation d'eau, réduction massive des émissions de gaz à effet de serre et allègement documenté de la pression sur la biodiversité¹³.

3. Le critère de la planification territoriale : l'industrie a un besoin vital de foncier, mais se heurte légitimement à l'objectif environnemental de Zéro artificialisation nette (ZAN). La planification par l'État doit organiser de manière active la dépollution et la mobilisation des friches industrielles existantes, insérant l'industrie dans son environnement de façon à « reconstruire l'usine sur l'usine » dans les territoires sinistrés par les fermetures de sites. L'aménagement du territoire productif ne peut plus être abandonné à la seule logique opportuniste de la rentabilité foncière ; il requiert un pilotage national, croisé avec les schémas régionaux de développement économique.

4. Le critère de l'innovation au service du travail : la planification doit également encadrer l'usage des nouvelles technologies. L'Intelligence artificielle (IA) ne doit plus être abordée comme un outil de rationalisation aveugle visant à détruire des postes, automatiser à outrance ou faciliter les délocalisations. Au contraire, elle doit être utilisée comme un levier puissant pour améliorer les qualifications, accroître l'emploi industriel et favoriser l'efficacité économique et écologique. Si l'IA est correctement intégrée, elle ouvre de nouvelles opportunités d'emploi dans l'industrie et améliore de façon notable les conditions de travail ainsi que la performance des salariés. En conséquence, les aides publiques destinées à la numérisation doivent être strictement conditionnées à la mise en place d'un véritable dialogue social technologique dans l'entreprise. Ce dialogue doit garantir que le déploiement de l'IA se fasse au bénéfice de l'enrichissement des tâches humaines, de la prévention des risques professionnels et de la décarbonation, plutôt que dans une logique exclusive de substitution du capital au travail.

La conditionnalité comme nouvel instrument de puissance publique

Conditionner les aides publiques n'est pas une simple mesure comptable ; c'est l'acte fondateur d'une politique industrielle moderne. De nombreux pays européens expérimentent d'ores et déjà ces modèles liant juridiquement le



soutien économique au maintien strict de l'emploi ou au développement de zones en crise¹⁴.

En France, le régime du financement public doit basculer vers des contrats d'engagement bilatéraux et contraignants. Comme le recommande fermement le rapport sénatorial de 2025, le législateur doit instaurer un mécanisme de remboursement automatique des aides publiques si une entreprise procède à la délocalisation d'un site ou à des licenciements injustifiés dans les années suivant l'octroi de la subvention. L'État doit assumer d'utiliser ces leviers financiers pour imposer de nouvelles règles de gouvernance, par exemple en conditionnant l'intervention de BPI France au respect strict de la parité dans les instances de direction¹⁵.

La citoyenneté industrielle : L'édémocratiser l'économie et donner de nouveaux pouvoirs aux travailleurs

La planification étatique et l'instauration de critères de conditionnalité demeurent insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas d'une démocratisation de la sphère de production. La crise démontre que l'on ne peut plus laisser aux seuls capitalistes le soin exclusif de décider de l'avenir des territoires. La réindustrialisation doit impérativement constituer le levier pour instituer de nouveaux pouvoirs pour les travailleurs, actant l'émergence d'une véritable « citoyenneté industrielle ».

Le concept de citoyenneté industrielle

La sociologie appréhende le concept de citoyenneté industrielle en postulant que l'expérience du travail façonne profondément les identités et les pratiques politiques des individus¹⁶. Ce concept englobe l'ensemble des dispositifs par lesquels les travailleurs exercent un rapport politiquement actif à l'égard de la finalité de leur travail et envers le territoire dans lequel leur usine s'insère¹⁶.

Les modèles managériaux en vogue vantant l'« entreprise libérée », bien qu'ils prétendent abolir les hiérarchies, relèvent souvent de l'illusion¹⁷. Ils occultent délibérément la persistance d'une asymétrie de pouvoir sur les décisions qui affectent le périmètre de l'entreprise (fusions, délocalisations, plans sociaux). Sur ces enjeux vitaux, les instances représentatives du personnel sont aujourd'hui réduites au rôle de spectateurs émettant un avis purement consultatif¹⁹.

L'instauration d'un droit de veto suspensif et stratégique

Pour que la souveraineté industrielle soit protégée, le pouvoir unilatéral du capital doit être institutionnellement contrebalancé. La proposition politique majeure réside dans l'octroi aux Comités sociaux et économiques (CSE) d'un véritable **droit de veto** (ou d'avis conforme) sur les choix stratégiques de l'entreprise ayant un impact sur l'emploi et le territoire¹⁹.

L'Organisation internationale du travail (OIT) reconnaît elle-même la légitimité des droits de codétermination, en particulier lorsque des licenciements massifs risquent d'avoir des répercussions systémiques graves sur une région²⁰. Concrètement, si une entreprise projette la fermeture d'un site intrinsèquement rentable, l'exercice du veto par la représentation syndicale bloquerait le processus. Cette suspension forcerait l'employeur à justifier économiquement son choix et offrirait le temps nécessaire aux pouvoirs publics pour imposer des alternatives de maintien de l'activité.

Pour aller plus loin en mettant en cause le pouvoir du capital lui-même, le PCF propose de donner aux représentants

des salariés le pouvoir de proposer des choix alternatifs à ceux de la direction, assorti d'un droit de tirage sur des crédits bancaires à taux réduit pour financer la réalisation de ces projets.

La présence syndicale et l'accès aux tribunaux de commerce

L'élargissement des prérogatives des travailleurs doit nécessairement s'étendre aux instances judiciaires qui décident concrètement de la vie et de la mort des entreprises, à savoir les tribunaux de commerce. Actuellement, lors des procédures de redressement ou de liquidation, ces tribunaux laissent souvent aux seuls juges consulaires – majoritairement issus du sérail patronal – l'appréciation des solutions de reprise, ce qui génère des conflits d'intérêts maintes fois documentés et dénoncés. Une réforme s'impose pour permettre aux organisations syndicales d'y participer activement et de faire entendre la voix du travail. Il est notamment recommandé d'octroyer aux CSE la possibilité juridique de saisir directement le tribunal de commerce lorsqu'ils jugent la recherche d'un repreneur par la direction manifestement insuffisante. L'objectif est clair : transformer cette obligation de recherche, aujourd'hui souvent purement formelle, en une véritable obligation de résultat, assortie d'un pouvoir d'injonction. Les travailleurs auraient ainsi la capacité de bloquer les manœuvres de liquidation opportunistes et de défendre la réindustrialisation de leurs territoires.

Le droit de reprise et le levier coopératif (SCOP)

Parallèlement, la réindustrialisation par le bas, fermement ancrée dans les bassins d'emploi et affranchie des chantages à la délocalisation, trouve une traduction robuste dans le modèle des Sociétés coopératives et participatives (SCOP). En instaurant le principe d'une personne égale une voix, les SCOP garantissent que les décisions stratégiques sont prises par ceux qui travaillent et vivent sur le territoire. Afin de massifier ce modèle, le législateur doit muscler le cadre existant. Le délai d'information préalable des salariés en cas de projet de cession d'une entreprise doit être nettement allongé. Surtout, l'État doit jouer pleinement son rôle d'investisseur patient. Comme le préconisent de récents travaux parlementaires, il est impératif de renforcer les interventions en fonds propres d'acteurs publics comme Bpifrance spécifiquement fléchées vers la reprise d'entreprises industrielles par leurs propres salariés, afin de générer un puissant effet de levier auprès des investisseurs tiers²¹.

Vers une nouvelle politique industrielle : l'urgence de la démocratie économique

L'affaiblissement de l'industrie française, mis en lumière par les centaines de plans sociaux ravageant les territoires en 2026, est le symptôme de l'épuisement du modèle libéral. La prétendue modernité d'une économie dérégulée s'est brisée sur le mur des dépendances matérielles, révélant la vulnérabilité de notre souveraineté nationale face aux stratégies prédatrices des multinationales.

Continuer à perfuser le capitalisme par la distribution de plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques annuelles sans exiger de contreparties contraignantes s'apparente désormais à une gabegie financière et à un déni démocratique inacceptable. La réindustrialisation exige le retour assumé de l'État planificateur, capable d'imposer, par le le-

vier de la conditionnalité, des exigences de décarbonation, d'intégration vertueuse des technologies et de maintien de l'emploi pour irriguer de nouveau nos territoires.

Néanmoins, l'action étatique restera vaine si les travailleurs demeurent exclus des décisions affectant la vie de leur entreprise. La pérennité de l'ancrage territorial de l'industrie repose sur l'intégration pleine et entière des travailleurs dans la gouvernance de l'entreprise. En dotant les collectifs de salariés de véritables droits de veto sur les décisions stratégiques, en imposant leur présence dans les tribunaux de commerce et en soutenant massivement la réappropriation des moyens de production sous forme coopérative, la citoyenneté industrielle cessera d'être une incantation pour devenir la pierre angulaire d'une souveraineté économique durablement retrouvée. On pourrait poser ainsi les premiers jalons d'un processus menant à l'abolition réussie du pouvoir du capital par une prise de pouvoir effective des travailleurs, en tant que « producteurs associés » selon la formule célèbre de Marx, sur les buts, les critères et les moyens de la production.

Sources

1. Baromètre industriel de l'État - Direction générale des Entreprises, <<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/presse/2026/496%20-%20DP%20-%20Barom%20-%20A8tre%20industriel%202025.pdf>>.
2. Plans sociaux en 2025 et 2026 : chiffres et entreprises concernées, <<https://www.jedha.co/financement-formation/plans-sociaux-en-2024-chiffres-et-entreprises-concernees>>.
3. Liste noire des PSE mise à jour | CGT, <<https://www.cgt.fr/actualites/france/industrie/liste-noire-des-pse-mise-jour>>.
4. La souveraineté ou les souverainetés ? Réflexions sur les relations entre souveraineté de l'État et souveraineté de la nation : <<https://bibliotekanauki.pl/articles/962347.pdf>>.
5. Figures de la souveraineté économique - CAIRN - Droit et Administration : <<https://droit.cairn.info/revue-revue-du-droit-public-2025-1-page-79?lang=fr>>.
6. Un capitalisme sous perfusion - IRES : <https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/02/AOCGT_Projet1De2019.pdf>.
7. Annexe 3 – contributions des organisations syndicales et patronales : <https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/contributions_annexe_3_18sept.pdf>.
8. CE Aides publiques aux entreprises : compte rendu de la semaine du 10 février 2025 : <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20250210/ce_aides.html>.

9. Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/299423-senat-rapport-utilisation-aides-publiques-aux-grandes-entreprises>>.

10. Chapitre 5 : Rapport - Les politiques industrielles en France - Évolutions et comparaisons internationales : <https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2020/politiques%20industrielles/fs-2020-rapport-politique_industrielle-chapitre-5.pdf>.

11. La planification écologique : une approche institutionnaliste - Attac France : <<https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-23-printemps-2020/dossier-la-planification-pour-la-transition-sociale-et-ecologique/article/la-planification-ecologique-une-approche-institutionnaliste-7330>>.

12. Clair-obscur de la planification écologique française - Institut Rousseau : <<https://institut-rousseau.fr/clair-obscur-de-la-planification-ecologique-francaise/>>.

13. La Planification écologique - Gouvernement : <<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/06/a993c427592c797e5dabe72fca57013f989d24a8.pdf>>.

14. La conditionnalité des aides aux entreprises - Sénat : <<https://www.senat.fr/lc/lc350/lc350.html>>.

15. Mission d'information commune sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises - Assemblée nationale : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/contenu/visualisation/337053/file/Conditionnalit%20-%20A9_DossierPresse.pdf>.

16. La citoyenneté industrielle - OpenEdition : <<https://www.openedition.org/35075>>.

17. Les nouvelles formes d'organisation du travail : opportunités ou illusions ? - INRS : <<https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/HST/TI-DC-15/dc15.pdf>>.

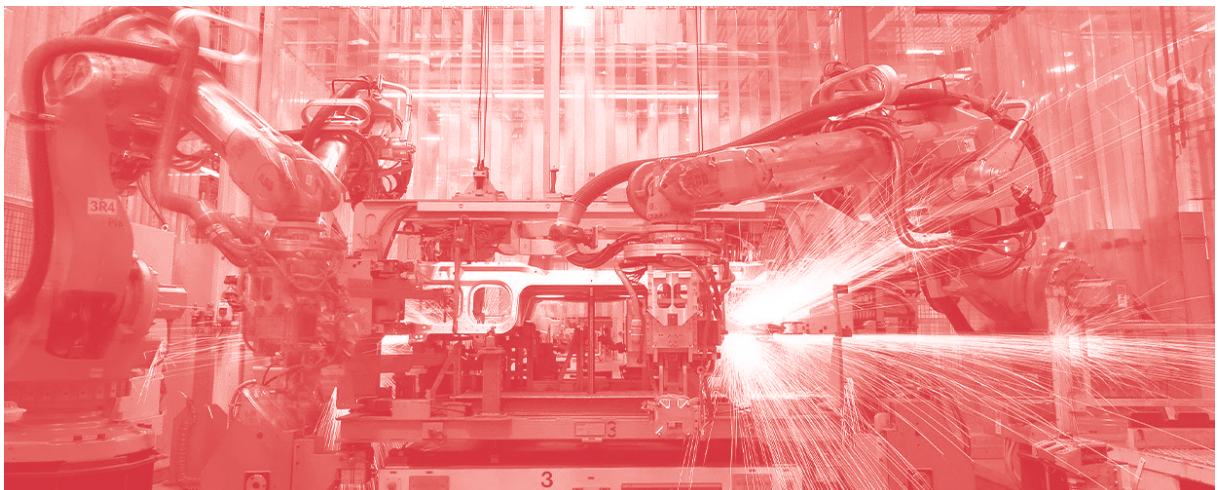
18. Nouvelles formes d'organisation du travail : réussir la participation des salariés : <https://www.anact.fr/sites/default/files/2023-12/anact_nouvelles-formes-orga.pdf>.

19. La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants - Le Droit Ouvrier : <https://ledroitouvrier.cgt.fr/IMG/pdf/201907_doctrine_odoul-asorey.pdf>.

20. Une analyse comparative sur la notion de participation des travailleurs, Gianni Arrigo, Giuseppe Casale - International Labour Organization : <<https://www.ilo.org/fr/media/336096/download>>.

21. Rapport d'information [...] relatif aux perspectives et aux freins au développement des sociétés coopératives et participatives (SCOP) - Vi^e publique : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/300780-perspectives-et-freins-au-developpement-des-scop>>.

22. Les Scop, une réponse aux défis de la transmission d'entreprises et de la réindustrialisation — Banque des Territoires : <<https://www.banquedesterritoires.fr/les-scop-une-reponse-aux-defis-de-la-transmission-dentreprises-et-de-la-reindustrialisation>>.



V. L'industrie pharmaceutique en France

Un nouveau coup du capitalisme financier et mondialisé en crise, contre la Sécurité sociale, la santé publique et l'industrie pharmaceutique en France. Nous avons recueilli les analyses et propositions de Michel Katchadourian, acteur du mouvement mutualiste et observateur très averti du système de santé depuis de nombreuses années.

Biogaran change de mains: le fonds BC Partners finalise le rachat auprès de Servier

La preuve par la finance

Biogaran ne valait pas rien, contrairement à une réponse qui avait été faite à l'auteur de ces lignes. La transaction est évaluée entre 800 millions et 1 milliard d'euros. Au-delà des chiffres, la valeur d'une entreprise c'est surtout son utilité sociale, économique et les compétences de ses salariés. C'est toute la différence entre une réflexion qui repose sur le bien commun et celle qui repose sur la rentabilité du capital. C'est un choix de société et je l'assume. Je ne suis pas seul car beaucoup de mouvements et d'organisations politiques et syndicales sont favorables à notre proposition de « pôle public du médicament » et c'est tant mieux. Bientôt « nous serons des millions... » comme le clamait, dit-on, Spartacus.

C'est la fin d'un long feuilleton. Le rachat de Biogaran, numéro un des médicaments génériques en France, par le fonds d'investissement BC Partners aux côtés de Bpifrance comme actionnaire minoritaire, a été finalisé auprès du laboratoire pharmaceutique Servier, sa maison mère, ont annoncé les parties prenantes.

L'opération, dont le montant n'a pas été précisé mais qui avait été estimé dans une fourchette comprise entre 800 millions d'euros et un milliard, a été actée après l'obtention des autorisations européennes ainsi que celle relevant du « contrôle des investissements étrangers en France délivrée par l'État français », souligne le communiqué. Une opération qui a ravivé les débats explosifs sur la souveraineté sanitaire en France et en Europe. La dépendance de la France à l'égard des pays étrangers durant la pandémie de Covid avait jeté une lumière crue sur les fragilités du système industriel tricolore. L'Hexagone avait dû importer des tonnes de médicaments en provenance d'Asie pour faire face aux pénuries.

Bpifrance, actionnaire à 15 %

Signe du caractère stratégique de Biogaran, BC Partners a garanti auprès des autorités françaises « le maintien du

siège et des activités en France, la sauvegarde des emplois, la préservation du modèle de sous-traitance de l'entreprise, ainsi que la continuité industrielle, logistique et commerciale. »

Propositions

Dans un article de *l'Humanité*, en décembre 2003, je proposais un pôle public du médicament, des dispositifs médicaux et de la vaccination incluant recherche, fabrication, distribution avec au minimum deux laboratoires sous appropriation sociale et publique. Je bataille sur cette idée en l'améliorant constamment avec notamment les deux laboratoires qui doivent servir de socle à cette proposition et Servier, en raison du savoir-faire des salariés sur les génériques et donc la possibilité de faire des copies en cas de nécessité urgente de santé publique, pandémie, rupture de stock, d'approvisionnement.

Industrie pharmaceutique

Avec la vente par Servier du génériqueur Biogaran à un fonds de pension anglo-saxon, je pensais peut-être naïvement que nous allions avoir une analyse sérieuse sur le médicament et l'industrie pharmaceutique, 23 ans après mon article dans *l'Humanité* malheureusement prémonitoire de 2003. En conséquence, je me suis relancé dans l'écriture en m'appuyant sur divers documents, articles. On assiste à un nouveau coup du capitalisme financier et mondialisé en crise contre la Sécurité sociale, la santé publique et l'industrie pharmaceutique en France. Les laboratoires nationaux continuent la cession des activités stratégiques, à des fonds d'investissement étrangers. Après Opella de Sanofi, Bercy a donné son feu vert pour le rachat de Biogaran numéro un des médicaments génériques en France, par le fonds d'investissement américain BC Partners aux côtés de BPI France.

Les groupes pharmaceutiques français poursuivent leur « réorientation ». En 2025 déjà, Sanofi avait finalisé la vente de sa filiale Opella, incluant le Doliprane et les médicaments grand public, au fonds américain Clayton, Dubilier & Rice (CD & R), pour une valorisation totale d'environ 16 à 20 milliards d'euros. Depuis, Sanofi et Bpifrance conservent environ 50 % du capital, tandis que CD & R prend le

contrôle opérationnel. « Sanofi a reçu un montant net total en numéraire de l'ordre de 10 milliards d'euros » à l'issue de cette opération, selon un communiqué du géant pharmaceutique publié à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires. Cette opération, annoncée fin 2024 et bouclée en avril-mai 2025, s'inscrivait « dans une stratégie de recentrage sur l'innovation ».

Biogaran : un leader du générique cédé

Depuis plusieurs mois, les laboratoires pharmaceutiques cèdent des secteurs comme les génériques, la santé animale, les principes actifs et les médicaments grand public en raison de faibles marges de rentabilité en France.

Il faut rappeler que dans la France d'Ambroise Croizat, de Pasteur et du CNR, les prix des médicaments ne sont pas « libres » mais réglementés, contrairement à d'autres pays situés dans la zone euro ou pas, et que la distribution des médicaments se fait exclusivement dans les officines pharmaceutiques avec une mission de service public et une obligation de maillage sur tout le territoire.

Les laboratoires argumentent que c'est pour se « recentrer sur le développement de traitements innovants à haute valeur ajoutée ». On peut en douter. Où est passée la notion de santé publique dans ces histoires financières ?

Les fonds d'investissement, dont certains américains, rachètent ces activités car elles offrent des flux de trésorerie stables et prévisibles avec la solvabilité garantie par les systèmes de santé étatiques ou de Sécurité sociale comme en France. Les marges de rentabilité peuvent exploser si les médicaments sont vendus en priorité sur des marchés où les tarifs des produits de santé sont les plus élevés.

Avec la cession de 50 % d'Opella à un fonds d'investissement américain, la France perd un fleuron de l'industrie pharmaceutique française et la moitié des recettes générées par le Doliprane, médicament emblématique et leader du marché du paracétamol. L'autre fleuron qui vient d'être cédé, le laboratoire Servier a finalisé avec le fonds d'investissement britannique BC Partners et Bpifrance le rachat de sa filiale, Biogaran numéro un des médicaments génériques en France. Créée il y a 30 ans, Biogaran est devenue une filiale stratégique aussi bien pour Servier que pour la France, représentant 30 % des ventes de génériques. Son catalogue compte près d'un millier de médicaments pour le traitement des pathologies, des moins graves aux plus graves. Biogaran alimentait par ailleurs un tissu d'une quarantaine de sous-traitants et son chiffre d'affaires dépassait les 1,25 milliard d'euros lors du précédent exercice.

La polémique avait obligé Servier à suspendre son projet de cession avant d'annoncer durant l'été 2025, dans une logique essentiellement financière, des négociations exclusives avec BC Partners. Le montant de l'opération n'avait pas été précisé mais tournerait, selon les estimations, entre 800 millions d'euros et un milliard. Le rachat a été officialisé après l'obtention des autorisations européennes ainsi que celle relevant du « contrôle des investissements étrangers en France délivrée par l'État français ».

Des garanties pour l'emploi ? On connaît ce genre de contrat de confiance qui repose sur du sable en vérité. Combien d'entreprises ont fermé quelque temps après les promesses gouvernementales et celles des actionnaires ? Ça permet de déminer la bombe, sociale, politique et économique un maximum !

BPI France sera actionnaire à hauteur de 15 % du capital et veillera « à la pérennité de son développement à long terme tout en préservant son ancrage français », a assuré dans

le communiqué Nicolas Dufourcq, directeur général de la banque détenue par l'État français et la Caisse des Dépôts. Roland Lescure, ministre de l'Économie, explique que par cette entrée au capital, « l'État veille et agit », affirmant avoir été « très exigeant sur les conditions de cette opération avec des engagements fermes et durables imposés à l'acquéreur, notamment sur la sécurisation des stocks stratégiques ».

Paris, qui brandit des menaces d'amendes allant « jusqu'au double du montant d'investissement ou 10 % du chiffre d'affaires » de la société, a obtenu auprès de BC Partners « la garantie » que Biogaran mènerait ses opérations dans l'Hexagone, avec « le maintien du siège et des activités en France, la sauvegarde des emplois, la préservation du modèle de sous-traitance de l'entreprise, ainsi que la continuité industrielle, logistique et commerciale ».

Mais une vraie bataille pour le pôle public du médicament – recherche, fabrication, distribution – est indispensable. Car c'est la Sécurité sociale et les citoyens *via* leurs complémentaires santé, qui vont alimenter ces fonds de pension capitalistiques, c'est scandaleux !

Pourquoi un pôle public du médicament et de la vaccination, en y incluant les dispositifs médicaux ?

Il inclurait recherche, fabrication, distribution. Cela impliquerait obligatoirement un ou deux laboratoires nationaux au minimum sous appropriation publique et sociale, avec de nouveaux droits d'intervention pour les salariés dans les gestions.

La pandémie mondiale a accéléré la prise de conscience que la santé est un droit humain fondamental et un commun mondial. Mais face aux pouvoirs monopolistiques et capitalistiques de l'industrie pharmaceutique (IP), cette conscience est plus hésitante à intégrer le médicament comme bien commun. Or, quelle est l'alternative à l'emprise de la domination de l'IP sur la recherche, la production et la distribution des médicaments, sans sortir le médicament de la marchandisation, sans maîtrise par la société de sa politique de santé ?

Le constat : si l'industrie pharmaceutique a fait des progrès considérables depuis plusieurs décennies cela est dû à plusieurs facteurs. La création de la Sécurité sociale a permis de solvabiliser la recherche, la production, la distribution des laboratoires privés et publics après la guerre... !

C'est aussi la recherche publique, les universités, les CHU qui ont permis aux laboratoires d'obtenir ces résultats. Mais en même temps l'industrie pharmaceutique est responsable d'une succession de scandales sanitaires et de pollution des sols catastrophiques notamment dans les pays à faible contrôle et réglementation.

Depuis l'offensive néolibérale idéologique et économique des années 1980, on assiste à une financiarisation de l'économie démentielle, une réduction de l'industrie, des privations de secteurs autrefois préservés, la réduction des services publics, une mise en concurrence pour dogme, avec moins de recherche, moins de matière grise et plus de force de vente, de Marketing et de visiteurs médicaux.

L'échec actuel de Sanofi dans le développement d'un vaccin contre la Covid ne vient que confirmer ce constat. Les sites de production de Sanofi (tant de production de principes actifs que de formulations pharmaceutiques) sont menacés, soit d'externalisation, soit de fermeture, l'entreprise entendant se désengager de 200 familles de médicaments sur 300, sur la base du seul niveau du chiffre d'affaires.

fares (CA). L'externalisation est une des principales causes des ruptures de l'approvisionnement, multipliées par 20 depuis 2008. Le risque du démantèlement du groupe Sanofi est majeur comme cela s'est passé pour d'autres fleurons industriels français (Alcatel/Alstom, Pêchiney...). Les autres laboratoires pharmaceutiques français, beaucoup plus petits (Servier, Fabre, Ipsen...), sont également en position difficile.

Le fait que Sanofi ait fait le flaconnage du vaccin Pfizer alors que Cuba sous blocus des États-Unis en était à son cinquième vaccin aurait dû susciter un débat public et interroger beaucoup plus d'acteurs de la société civile.

En prenant l'exemple de l'évolution de Rhône Poulenc depuis 120 ans, on comprend mieux pourquoi la création d'un laboratoire public est indispensable :

- 15 juillet 1895 : création de la Société chimique des usines du Rhône (SCUR) ;
- 1900 : création de la société anonyme Les établissements Poulenc frères par les trois fils du pharmacien et chimiste Étienne Poulenc (1823-1878) : Gaston (1852-1948), Émile (1855-1917) et Camille (1864-1942) ;
- 1982 : nationalisation (jusqu'en 1993), ce qui sauve le groupe en difficulté et permet de moderniser certains de ses sites [3] ;
- 1983 : acquisition de Pharmuka ;
- 1986 : acquisition de Natterman (Allemagne) ;
- 1988 : acquisition de Bottu ;
- 1989 : acquisition de Connaught (Canada) ;
- 1990-1991 : acquisition de Rorer (États-Unis) ;
- 1993 : privatisation avec recentrage, sous la présidence de Jean-René Fourtou, de cent soixante à trente-cinq produits.

La « nationalisation », ce n'est ni l'ardoise magique à effacer les dettes des entreprises privées, ni le fournisseur de chercheurs et d'ingénieurs, de brevets, pour l'industrie privée.

« Bien Public Mondial ». Pour les libéraux, cela veut dire : les États, donc les deniers publics, les systèmes de protection sociale solidaire qui financent lourdement les IP pour la recherche, la production et la prise en charge de la pharmacovigilance des vaccins. Ensuite les IP fixent les conditions de mise à disposition, assurent leur monopole mondial, socialisation des investissements humains, financiers et privatisations des bénéficiaires... !

La question de l'augmentation du prix des vaccins anti-Covid-19 était le reflet d'un comportement et du seul profit financier. Le mot « bien commun », pour l'industrie capitaliste c'est le sucre de la dragée au poivre. Pour les IP, le prix d'un médicament et d'un vaccin est calculé en fonction de la solvabilité et de l'économie potentielle réalisée.

Quelles sont les attentes exprimées dans les diverses mobilisations, depuis des années, qui se font plus urgentes aujourd'hui ?

1. La recherche fondamentale publique, pour être créative, doit être indépendante dans ses choix, donc non dépendante des fonds privés pour la financer. Cela implique un budget pour la recherche publique et universitaire, à la hauteur des besoins, un changement radical de la situation actuelle. En France, ce budget est le plus faible d'Europe, à peine 2 % du PIB.

2. Stopper les pénuries de médicaments et de vaccins. Cela concerne tous les pays du monde, à des degrés divers. La production nationale est indispensable pour assurer l'indépendance sanitaire, ce qui ne veut pas dire moins de coopérations internationales, bien au contraire. L'industrie

pharmaceutique c'est encore près de 100 000 emplois en France. Six millions de personnes sont privées d'emploi, l'industrie pharmaceutique est un enjeu sanitaire, économique et social.

3. La distribution : le rôle indispensable des pharmacies. Elles ne doivent pas être des magasins tout-venant, mais être uniquement consacrées à la vente des médicaments, vaccins, dispositifs et produits médicaux avec des tarifs réglementés et universels. Les pharmacies ont une mission de service public, un maillage sur le territoire qu'il faut améliorer et développer.

4. Les dispositifs médicaux. On ne peut plus laisser la production des dispositifs médicaux en dehors d'une appropriation publique et sociale. Dans la chaîne du soin et de la prévention, notamment pour retarder la perte d'autonomie, ils sont un maillon essentiel. Un dispositif médical est un produit de santé qui accomplit son action médicale par un moyen physique ou mécanique. C'est donc tout instrument, appareil, équipement, logiciel, implant, réactif, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, destiné à être utilisé chez l'être humain à des fins médicales spécifiques. Au vu de cette large définition, le terme « dispositifs médicaux » couvre un vaste éventail de produits allant des lunettes avec verres correcteurs et des pansements, jusqu'aux appareils d'imagerie médicale en passant par les implants et les préservatifs. En proposant de maîtriser à la fois la production, la distribution, on réduit les risques de catastrophes sanitaires comme on a connu avec les implants mammaires. Nous proposons une TVA réduite, voire à taux 0, pour les dispositifs médicaux, les médicaments, les verres correcteurs, les prothèses, auditives, dentaires..., les fauteuils roulants, les produits d'hygiène indispensables... Nous exigeons une amélioration immédiate des remboursements par la Sécurité sociale, en particulier pour l'optique, le dentaire, l'audition.

5. Répondre aux besoins réels de la population en matière de santé (prévention et soins). Veiller à un meilleur usage des médicaments, ce qui passe par une réelle écoute et droits d'intervention, d'alerte, de toutes les parties prenantes (médecins, épidémiologistes, pharmacologues, personnels de la santé publique, patients...) en vue de mettre au point les traitements.

6. Partager les connaissances et les technologies dans le domaine médical, au niveau mondial, de manière permanente. Cela se fait déjà et doit être développé, avec un partage (par revues scientifiques, symposiums ou conférences médicales, information et formation continue des professionnels de santé). Mais ce partage doit pouvoir se faire de manière indépendante des systèmes privés et hors de toute guerre commerciale.

7. Revoir les conditions d'autorisation de mise sur le marché (AMM), pour limiter les médicaments similaires ou de simples changements de formulation, bénéficiant d'un marketing efficace. N'autoriser la mise sur le marché que des médicaments apportant des améliorations pour les patients. On connaît l'importance de la galénique et des excipients pour la bonne observance des traitements des maladies au long cours, notamment en pédiatrie et en gériatrie.

8. Obtenir la transparence des coûts de recherche, de production et de l'utilisation des fonds publics.

9. Réformer le système de fixation des prix des médicaments en lien étroit avec la Sécurité sociale. Le contrôle des prix par un observatoire citoyen n'est pas suffisant pour faire face à la transformation progressiste du système actuel. Cet observatoire, pour être efficace, doit avoir la garantie d'avoir accès à toutes les informations sa compo-

tion doit être réellement représentative et sa recommandation suivie d'effet.

10. Créer de nouvelles conditions de propriété intellectuelle, invalidant le pouvoir monopolistique et marchand des brevets.

11. Le niveau des remboursements doit être revu, il ne doit pas être lié au « service médical rendu ».

12. De nouveaux pouvoirs et droits pour les salariés et les chercheurs pour élaborer de nouveaux critères de gestion des entreprises pharmaceutiques

La question du financement est un enjeu majeur

Oui il y a un problème de financement, il ne suffira pas d'augmenter les cotisations sociales, ni de libérer les brevets pour que ce pôle public du médicament se pérennise. La mondialisation et la financiarisation ont deux particularités : les revenus financiers des entreprises échappent aux cotisations sociales, cela démolit l'économie et la Sécurité sociale. L'industrie pharmaceutique est en tête de cette course pour la Bourse et non pour la vie.

Notre première proposition est de faire participer les revenus financiers des entreprises au même niveau que les cotisations sociales patronales soit 10 %.

La deuxième proposition est une modulation des taux de cotisations sociales pour agir sur les entreprises : celles qui n'adopteraient pas une nouvelle logique alliant productions utiles, bons salaires, qualification, se verraient imposer un malus. Par exemple, un surcoût viserait les entreprises présentant une forte rotation d'emploi, l'abus de contrats courts. Cette modulation augmenterait le niveau global des cotisations.

Il s'agirait aussi de lutter efficacement contre la fraude fiscale et sociale, dont celle des entreprises.

La question de l'emploi et des salaires est au cœur du problème de financement : plus de chômage, d'emplois précaires, de pression sur les salaires, c'est moins de recettes pour la Sécurité sociale, plus de coûts sociaux, de dépenses maladies.

Notre projet de pôle public des médicaments ne peut pas être un palliatif des carences ou des abandons des labos privés, il ne peut se réduire à la production de médicaments et vaccins « essentiels » non rentables dans la logique capitaliste. C'est pour cela qu'il faut tenir tous les maillons de la chaîne... recherche, fabrication, distribution !



VI. Chimie

Vencorex : l'histoire n'est pas dite !

Rappelons-nous : l'entreprise Vencorex, au cœur du bassin de la chimie grenobloise, a fermé il y a un an et demi. Au total, 450 emplois directs et plus de 5 000 emplois indirects étaient concernés.

Après une demande de nationalisation faite par la CGT et diverses forces politiques de gauche, rejetée par le gouvernement, puis un projet de reprise sous forme de SCIC également retoqué par le ministre Ferracci, un autre projet de reprise nommé Exalia, sous forme de SASU (société anonyme à actionnaire unique) porté par les ex-salariés, a été rejeté par le TAE (tribunal des affaires économiques, ex-tribunal de commerce), le 24 mars.

Un choix incompréhensible !

Un Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT venue le 26 mars à Pont de Claix, aux assises du *Made in France* organisées par la CGT, juste à côté du site de Vencorex, qualifiait cette décision de « honte et de symbole de la casse organisée de notre industrie ». On ne peut que souscrire à ce propos.

Ce qui se passe autour de ce dossier industriel est en effet un pur scandale. L'entreprise Vencorex est emblématique d'une politique de casse industrielle touchant une filière majeure de l'industrie nationale, la chimie, qui, comme le disent ses salariés, est la mère de l'industrie. De l'oxygène en passant par l'acide sulfurique, les hydrocarbures jusqu'au zirconium et aux molécules pharmaceutiques, voilà la diversité des produits issus du travail de transformation réalisés sur cette plateforme concernant des domaines aussi divers que ceux de la santé, du nucléaire civil, de la parfumerie, de l'automobile, de la Défense, du BTP, de l'agro-alimentaire ou de la fabrication de peintures spéciales.

En tout cas, pas de quoi émouvoir le TAE de Lyon qui a préféré décider de vendre cette entreprise à la découpe à un ferrailleur plutôt que de privilégier un projet industriel porté par les salariés, soutenu par les élus et de nombreux industriels locaux ainsi que par BPI France qui avait consenti à sortir le chèque. Un projet qui offrait une vraie perspective de redémarrage dans des conditions nouvelles, décarbonées, de la production.

Une décision qui fait déborder le vase et qui conduit la CGT à demander une commission d'enquête immédiate sur ce scandale national. Pour la centrale syndicale, il s'agit d'examiner la série de décisions catastrophiques prises ces deux dernières années ayant abouti à la situation actuelle. À commencer par le fait que l'État n'a pas actionné les mécanismes *anti-dumping* qui auraient pu empêcher la liquida-

tion de Vencorex alors que son concurrent chinois Wanhua a justement usé de cette stratégie de *dumping*. La CGT demande également une refonte des tribunaux des affaires économiques au sein desquels ne siègent que des représentants patronaux peu soucieux en réalité de la sauvegarde de l'activité industrielle mais beaucoup plus intéressés par des opérations financières à rendement immédiat. La décision de ce 24 mars appelle à passer rapidement à la contre-attaque. Les représentants syndicaux comme l'ensemble des salariés et les élus locaux y sont déterminés ! Le ministre délégué chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, présent à la table ronde organisée par la CGT aux assises du « Made in France » interpellé par les salariés présents a déclaré : « ce projet, j'y crois » ! Il a ajouté que s'il ne pouvait revenir sur une décision de justice, il allait réunir rapidement tous les acteurs de ce projet afin d'examiner les modalités permettant à Exalia d'intégrer l'ex-plateforme Vencorex.

C'est toute une filière mise à mal !

Pour le PCF, il est plus que temps que l'État prenne ses responsabilités dans ce dossier industriel majeur et qu'enfin les salariés soient entendus. Il s'agit que redémarre une activité industrielle chimique moderne et décarbonée sur le site de l'ex-entreprise Vencorex, sans autres contraintes, notamment financières, que celle de reconstruire un outil de production efficace socialement et écologiquement, préservant une filière majeure de l'industrie chimique nationale. Car en réalité, le rejet du projet Exalia de reprise sur la plateforme chimique de Pont de Claix en Isère est un symptôme important de la crise que traverse la chimie, notamment dans la région Auvergne, Rhône-Alpes, première région française de production chimique. Plusieurs facteurs en sont la cause. Du coût élevé de l'énergie en passant par la concurrence chinoise féroce jusqu'au déficit d'investissement. Que ce soit pour rénover et moderniser les installations et les modes de production ou engager les dépenses humaines nécessaires en matière de recrutement et de formation.

Une crise qui concerne tout particulièrement la région Auvergne-Rhône-Alpes dont les 12 départements accueillent 700 entreprises de la filière chimie allant de la TPE (très petite entreprise) à l'ETI (entreprise de taille in-

termédiaire). Des entreprises présentes sur toute la chaîne de valeur de la chimie minérale, de la chimie végétale via la chimie organique et qui réalisent un montant à l'exportation de 15 milliards d'euros.

Une crise qui se caractérise par le fait que 60 % de ces entreprises se déclarent « en dessous du seuil de rentabilité ». Une situation pouvant s'expliquer par une demande qui demeure stable et des charges en hausse – dont le coût de l'énergie qui a connu une forte augmentation – mais aussi par une stagnation des investissements avec un appareil de production assez vétuste et un manque dans les dépenses humaines, particulièrement dans la recherche et le développement, afin de faire évoluer la qualité des installations, des process de productions et des produits eux-mêmes. D'autant que ce secteur est très concurrentiel.

La question qui se pose et que pose en filigrane la décision du TAE de Lyon à propos du projet Exalia est : est-ce qu'on veut conserver en France, et au-delà en Europe, une

vraie industrie de la chimie qui, rappelons-le, est une industrie de base ? En France, c'était jusqu'il y a peu un des rares secteurs qui permettaient de conserver un semblant de souveraineté industrielle, c'est-à-dire une maîtrise de la production de produits de bases, par exemple la production de molécules de base indispensables au fonctionnement d'autres industries stratégiques, et plus largement de toute l'industrie nationale. Veut-on accroître notre dépendance ou reconstruire des capacités ? Voilà l'enjeu ! Pour le moins, la situation créée par la décision du TAE de Lyon va bien au-delà du simple cas Exalia et met en lumière une vraie dichotomie entre les discours d'un Emmanuel Macron sur la nécessaire réindustrialisation et les faits. Parler de souveraineté est certes dans l'air du temps mais cela ne se décrète pas et s'organise, passant en premier lieu par des décisions concrètes de préservation ou de relance de secteurs en difficulté, plutôt que de les liquider.



La réunion des acteurs d'Exalia s'est bien tenue à Bercy début avril.

Dans le prolongement de l'engagement pris par le ministre de l'Industrie, les discussions sur le dossier de reprise du site de Vencorex par Exalia entre les services de l'État et les différents acteurs concernés se sont poursuivies. Une réunion a ainsi eu lieu au ministère de l'Industrie le vendredi 3 avril. Elle a redonné du baume au cœur des acteurs de ce dossier en premier lieu aux porteurs du projet de reprise. La réunion à Bercy s'est en effet révélée fructueuse.

Réunis au ministère de l'Industrie, l'ensemble des acteurs, à savoir : les porteurs de projet, les représentants de la Métropole et de la Région, le sous-préfet, le directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), BPI France, la Caisse des dépôts et consignations, la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet, ont ainsi eu la confirmation que l'objectif des pouvoirs publics demeurerait de redonner vie au projet de renaissance industrielle de la plateforme chimique de Pont-de-Claix. Pour cela il faut racheter au ferrailleur All Metal les installations qui lui ont été cédées par le TAE de Lyon.

Les discussions sont d'ores et déjà engagées avec celui-ci et, pour l'heure, même s'il faut se garder de tout optimisme béat, une issue positive et rapide semble possible. C'est le ministre de l'Industrie lui-même qui l'a annoncé précisant à un des porteurs du projet Exalia, l'industriel Olivier Six qui s'inquiétait de la « deadline » concernant le saumoduc et la mine de sel de Hauterives le 31 mai prochain, que : « la solution sera trouvée avant ».

Sans anticipation outrancière, ce dossier montre à quel point, la détermination à se battre et à intervenir sur des objectifs concrets à partir de propositions précises, mettant notamment en leur cœur les moyens de financement et un projet de relance structuré, constitue un atout majeur pour gagner. Il faut retenir et saluer le comportement exemplaire des salariés licenciés de Vencorex qui n'ont jamais lâché leur objectif de relance du site et de la production, refusant de se ranger derrière le pseudo-confort des indemnités de départ. C'est un exemple qui pourrait faire école dans un domaine qui est dans la ligne de mire du capital transnational qui veut délocaliser les productions chimiques dans les pays à bas coûts sociaux et à faibles normes environnementales.

Ce dossier montre combien il est important que les salariés se mêlent de la gestion de leur entreprise et qu'à ce titre, ils disposent de droits et de pouvoirs d'intervention afin d'imposer d'autres critères de gestion que ceux confinés à la quête permanente de rentabilité. Cela valide la proposition que porte le PCF d'installation de conférences permanentes pour l'emploi et la conversion écologique des productions au niveau local. De nouvelles institutions au sein desquelles se traiteraient les questions touchant à l'emploi par l'établissement d'un plan prévisionnel de développement de l'emploi et avec la capacité de faire activer un droit de veto sur les licenciements, mais concernant également la modernisation de l'outil industriel et la décarbonation des productions en rattachant l'ensemble de ces prérogatives aux enjeux de financement par la mobilisation du crédit bancaire avec les fonds régionaux pour l'emploi et la formation.

VII. L'électricité, une condition *sine qua non* de la réindustrialisation

Une nouvelle industrialisation de notre pays est nécessaire pour en finir avec l'appauvrissement de ses habitants et de leurs services publics, pour faire face à l'urgence climatique et pour résister efficacement aux pressions des impérialismes, des multinationales et des marchés financiers. Elle mettra les nouvelles technologies au service d'une nouvelle efficacité écologique et économique donnant la priorité au développement de l'emploi et des qualifications. Elle nécessitera une croissance considérable de la consommation d'électricité, donc des dépenses colossales de recherche, de formation et d'investissement matériel pour développer un système électrique performant. Le bon vouloir des industriels et la main invisible du marché n'y suffiront pas.

Depuis quarante ans, la France a vu son industrie perdre lentement de sa substance. La contribution de la production industrielle au PIB est passée de 20 % à moins de 10 %. L'idéologie dominante regorge d'explications diverses pour expliquer cette lente mais systématique désagrégation : coût du travail, réglementation excessive... Mais on sait qu'en régime capitaliste la cause profonde peut être résumée en une seule : l'insuffisance du taux de profit, c'est-à-dire de la masse de profit rapportée au capital investi. L'industrie, et particulièrement l'industrie lourde est une activité qui peine à dégager un taux de profit attractif. D'abord parce qu'elle immobilise une masse de capital fixe importante, bien plus importante que les activités de service. De

plus, cette activité requiert une quantité importante d'intrants, tels que des matières premières ou auxiliaires, notamment l'énergie. Les coûts associés à ces intrants représentent une déduction de la valeur produite, ce qui réduit la plus-value générée ainsi que le profit correspondant. Il faut enfin mentionner le coût du financement des avances nécessaires pour investir dans l'outillage et payer les facteurs de production. Ce coût, essentiellement les intérêts sur les emprunts, constitue lui aussi un prélèvement sur la plus-value.

Pour réduire la facture de ces ressources, le capital a, de tout temps, cherché à réduire la rétribution de la force de travail, et le coût des matières premières et de l'énergie.

Secteur industriel	Dépenses énergétiques (millions d'euros)	Marge nette moyenne	Profit net estimé (millions d'euros)	Coût de l'énergie rapporté au profit net
Sidérurgie / métallurgie	~8 000	3-5 %	~1 500	> 500 %
Ciment / matériaux minéraux	~3 000	5-7 %	~1 200	250 %
Papier / carton	~2 000	4-6 %	~900	220 %
Chimie	~6 500	6-8 %	~7 000	≈ 90 %
Agroalimentaire	~4 000	2-3 %	~5 000	≈ 80 %
Plasturgie / caoutchouc	~1 500	4-6 %	~3 500	≈ 40 %
Automobile / mécanique	~1 800	4-6 %	~12 000	≈ 15 %
Électronique / équipements	~500	6-8 %	~8 000	≈ 6 %

Dans ces coûts, l'énergie tient une place qui peut aller, selon les secteurs, jusqu'à 40 % de la valeur de la production et excéder nettement le profit brut (Cf. tableau 1). Une variation de quelques pourcents du coût de l'énergie peut donc réduire à néant le profit d'une activité industrielle forte consommatrice d'énergie.

Mais l'énergie ne pèse pas seulement sur les profits. Elle a aussi des implications politiques, sociales et environnementales.

De multiples enjeux écologiques, sociaux, politiques

La consommation d'énergie est la principale source d'émission de gaz à effet de serre, donc de dérèglement climatique. En France, 69 % des émissions de gaz à effet de serre sont le résultat de la production ou de l'utilisation – principalement de combustion – d'énergie, que ce soit dans la mobilité, dans l'habitat ou dans les activités productives. 31 % résultent d'autres activités, chimiques (certains processus industriels comme la fabrication de ciment) ou biologiques (agriculture, décomposition organique des déchets, etc.).

L'énergie est enfin un enjeu de souveraineté. C'est pourquoi, historiquement, les mix énergétiques nationaux se sont construits sur la base des ressources nationales, charbon pour l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la France, etc., gaz pour les Pays bas, hydraulique pour la France, les pays scandinaves, etc. Les prix bas des hydrocarbures et le développement des transports internationaux ont entraîné un développement de la consommation du pétrole d'abord et du gaz ensuite et une interdépendance croissante des pays consommateurs et des pays producteurs. Cette dépendance s'est rapidement révélée un risque politique et économique pour les pays importateurs.

Pour satisfaire à ces trois objectifs d'une énergie peu chère, décarbonée et souveraine, un consensus est largement établi sur les solutions à mettre en œuvre : électrification

massive des process de production, recours à l'hydrogène ou aux biogaz pour les process difficilement électrifiables (chaleur haute température notamment), et, en dernier recours, captation du carbone dans les industries où la production de CO₂ ne résulte pas de processus de combustion (ciments).

L'électrification des processus industriels, c'est d'abord le remplacement des hydrocarbures importés (gaz et pétrole) par des procédés purement électriques (moteurs, pompes à chaleur, fours électriques, etc.) mais c'est aussi l'introduction des technologies digitales (de l'automatisation et de l'intelligence artificielle...).

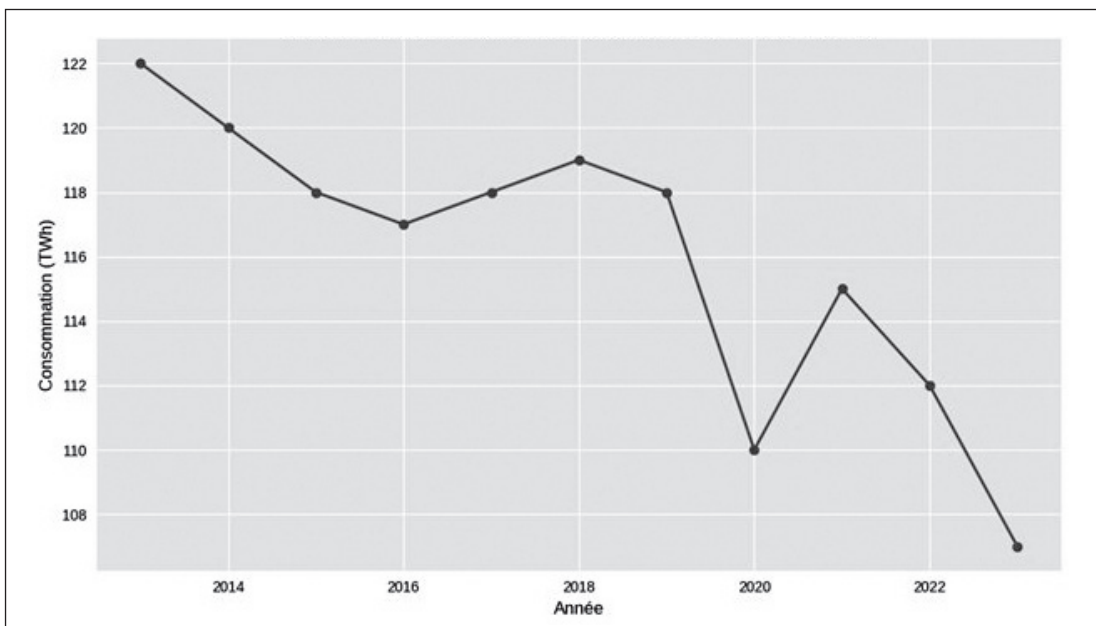
L'électrification est à la fois source d'efficacité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la dépendance aux importations.

Source d'efficacité car les procédés électriques présentent des rendements très importants. Ainsi, un moteur électrique convertit beaucoup mieux l'énergie en mouvement mécanique (≈ 85 – 95 %) qu'un moteur thermique (≈ 20 – 35 % en usage réel). Une pompe à chaleur est trois à cinq fois plus efficace qu'une chaudière puisqu'elle délivre trois à cinq fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme. De ce seul fait l'utilisation de l'énergie électrique est déjà source de réduction des émissions de gaz à effet de serre puisqu'elle réduit l'énergie primaire nécessaire. Elle l'est encore plus si l'électricité consommée est décarbonée, c'est-à-dire produite par des filières sans combustibles fossiles (solaire, éolien, hydraulique et nucléaire), ce qui est le cas à près de 95 % en France.

Produire l'électricité dont nous avons besoin

Mais cette électrification des usages est elle-même conditionnée par la nécessité de disposer des filières industrielles produisant les composants indispensables : pompes à chaleur, batteries, etc., qui sont aujourd'hui massivement produits en Chine et importés. Il en est de même des filières

Tableau 1 : Consommation d'électricité de l'industrie en France (2013-2023)



Source : RTE.

de composants nécessaires à la production d'électricité renouvelable : panneaux solaires et éoliennes. Une réindustrialisation vertueuse ne peut donc pas se contenter de cibler les usages de l'énergie et leur électrification, mais aussi les filières de production de composants industriels et de production d'électricité, faute de quoi la réindustrialisation ne ferait que remplacer une dépendance par une autre. Une réindustrialisation efficiente écologique et sociale entraînera donc des besoins très importants d'électricité. Tous les organismes se livrant aujourd'hui à des prévisions ou des prospectives énergétiques convergent vers cet objectif. C'est le cas de RTE dans ses « Futurs énergétiques 2050 », c'est aussi le cas de la Programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée par le gouvernement en février dernier qui fixe un objectif minimal de 650 TWh en 2035. Le plan climat du PCF, fondé sur un objectif de réindustrialisation plus ambitieux affiche, lui, une prévision de 700 TWh. Or il faut bien constater que notre pays, pas plus que le reste de l'Europe, n'est pas aujourd'hui sur la bonne pente. Dans son dernier bilan prévisionnel 2025-2035 publié en décembre dernier, RTE souligne que « La consommation d'électricité n'est pas, pour le moment, alignée sur les objectifs de décarbonation ». Entre 2017 et 2023, la consommation a baissé d'environ 30 TWh, (soit -6 % par rapport à la moyenne de la période 2014-2019), essentiellement en raison d'une forte hausse des prix de l'électricité, conséquence de la crise de disponibilité du nucléaire français, concomitante de l'augmentation des prix du gaz et à un niveau historiquement faible de la production hydroélectrique. Depuis, la consommation stagne, du fait notamment de l'incertitude sur les prix de l'électricité perçue par les industriels comme les particuliers. La baisse de consumma-

tion est encore plus marquée dans le secteur industriel. (Cf. graphique p. 53.)

Le même constat peut être fait au niveau européen, c'est ce que ne manque pas de souligner le rapport Draghi dont un chapitre complet est consacré aux industries grandes consommatrices d'énergie :

« Les industries à forte intensité énergétique sont un élément essentiel de l'économie européenne et jouent un rôle crucial dans la réduction des dépendances stratégiques de l'UE... La désindustrialisation dans l'UE, dans certains de ces secteurs, a déjà commencé et pourrait s'accélérer en l'absence de politiques dédiées... Le coût de l'énergie et de la décarbonation sont les principaux facteurs déterminants de la compétitivité des entreprises énergivores en Europe... principalement compromise par des prix de l'énergie et des coûts d'émission plus élevés que ceux de leurs concurrents mondiaux... Le déclin de la compétitivité s'est traduit par des pertes de production et une dépendance accrue aux importations. »

Comment parvenir à cette mutation de l'appareil productif vers l'électricité ?

Il y a une triple condition à une réindustrialisation vertueuse de notre pays, et plus largement de l'Europe, c'est la capacité de fournir une énergie bon marché et décarbonée et la capacité à financer la décarbonation de l'industrie existante, d'une part, et la réimplantation d'industries nouvelles décarbonées, d'autre part.

Paradoxalement, en France, le défi n'est pas aussi massif qu'il peut l'être pour la décarbonation du secteur du logement ou du transport. D'abord parce que l'industrie – du fait de la désindustrialisation de ces vingt dernières années – ne représente aujourd'hui plus que 10 % du PIB.

Les aides à l'efficacité énergétique et à la décarbonation

En France, l'investissement dans l'efficacité énergétique et la décarbonation de l'industrie bénéficie de subventions publiques directes dans le cadre des plans globaux France Relance et France 2030. Ces subventions – qui ne couvrent qu'une part minoritaire du coût des projets – sont supposées déclencher des montants d'investissement très supérieurs, donc avec un effet de levier important (selon l'ADEME, 1 euro d'aides génère 3 euros d'investissement).

France Relance est le plan d'urgence doté de 100 milliards d'euros adopté à la sortie de la crise sanitaire du Covid. Orienté tous secteurs, il prévoyait notamment un programme d'appels à projets piloté par l'ADEME baptisé « IndusEE ». Selon les bilans établis par l'ADEME il a permis de générer près de 700 millions d'euros d'investissement dans le secteur industriel, principalement dans les secteurs les plus énergivores.

Lancé le 12 octobre 2021, le plan d'investissement « France 2030 » vise à accélérer la transformation des secteurs clés de l'économie par l'innovation. Il est doté d'une enveloppe totale de 54 milliards d'euros dont 5 milliards seront consacrés à la décarbonation de l'industrie à travers plusieurs programmes d'appels à projets baptisés « DecarbIND » pour la grande industrie ou « Industrie zero fossiles » pour la petite industrie.

Mais le principal mode d'aide au financement de l'efficacité énergétique repose sur les certificats d'économie d'énergie. Mis en place en 2006, les CEE sont un **mécanisme obligatoire** qui impose aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, carburants, fioul) de **financer des économies d'énergie** chez leurs clients, sous peine de payer une pénalité. Le mécanisme est le suivant : l'État impose aux vendeurs d'énergie (**les obligés**) de **financer des économies d'énergie**. Chaque économie d'énergie réalisée donne droit à un **certificat (CEE)** exprimé en kWh. Les obligés doivent **cumuler un volume de CEE** fixé par l'État. Pour obtenir ces certificats, ils peuvent **financer des travaux d'économie** (isolation, PAC, récupération de chaleur, etc.) et récupérer les certificats générés par ces économies ou **acheter des CEE** sur le marché. S'ils n'atteignent pas leur obligation, ils paient une **pénalité élevée**.

Le dispositif permet de réduire la consommation d'énergie en France sans mobiliser le budget de l'État puisqu'il est financé par les fournisseurs d'énergie, et donc indirectement par... les consommateurs ! Ainsi EDF et Engie répercutent le coût de ces CEE dans le tarif régulé (2 à 4 euros par MWh sur les prix de l'électricité) et Total dans le prix de l'essence (2 à 4 centimes par litre sur les carburants).

Les CEE ont permis de financer un peu plus de 5 milliards d'euros d'investissement en 2024 dont 10 à 15 % de projets industriels.

Enfin, il faut mentionner les aides visant spécifiquement le développement des filières de production électriques. Un crédit d'impôt investissement industrie verte (C3IV) a été mis en place en 2024 pour apporter une aide à l'investissement productif dans des usines de production de panneaux solaires, d'éoliennes, de pompes à chaleur, de batteries et de sous-composants et matériaux clés nécessaires à leur fabrication. Depuis 2024, le C3IV a permis de soutenir environ 60 projets représentant des investissements totaux de 19 à 23 milliards d'euros d'ici 2030.

Ensuite parce qu'elle est très concentrée (50 sites seulement sont responsable de 58 % des émissions de carbone. Il n'en reste pas moins que le niveau d'investissement nécessaire reste important. Un récent rapport de la Cour des Comptes estimait que l'effort annuel total serait ainsi de l'ordre de 5 milliards d'euros par an sur 2025-2030, tandis que restaurer un secteur industriel contribuant à 15 % du PIB contre 10 % aujourd'hui nécessiterait, lui, plusieurs centaines de milliards d'euros.

L'échec des mécanismes de marché

Parvenir à un tel niveau d'investissement constitue un défi, mais surtout un calvaire pour le capitalisme industriel. « Aucun capitaliste n'emploiera de son plein gré un nouveau mode de production... dès lors qu'il réduit le taux de profit » écrivait Marx dans *Le Capital*. Pour surmonter cette inertie, l'intervention publique est donc nécessaire, même en régime capitaliste. Les moyens de l'action publique sont de trois natures : la contrainte par la réglementation, l'incitation par l'introduction d'une tarification du carbone, les aides directes ou indirectes à l'investissement.

Le marché du carbone fonctionne ainsi : l'UE fixe un plafond annuel d'émissions de CO₂ à chaque entreprise sous forme de quotas qui constituent une autorisation d'émettre (exprimés en tonne de CO₂). Si l'entreprise dépasse ce plafond, elle doit se procurer les quotas correspondant à son dépassement. Il s'est donc créé un marché des quotas fixant un prix de la tonne de carbone. Les entreprises peuvent donc être incitées à investir dans la décarbonation si elles estiment rentable d'économiser ainsi le coût des quotas. Dans les faits, ce marché s'est révélé peu efficace et trop volatile pour sécuriser l'investissement. Le rapport Draghi avoue même à demi-mot qu'il est responsable des coûts élevés de l'énergie en Europe.

Les aides directes constituent une dépense publique considérable (cf. encadré), mais leur efficacité reste à démontrer. La Cour des comptes souligne notamment qu'elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Pour les dispositifs existant avant 2020, ils ne concernaient que 0,15 % des émissions industrielles et, malgré les nouvelles aides décidées en 2020 dans le plan France 2030, le nombre d'établissements bénéficiaires reste très faible par rapport au nombre d'établissements de l'industrie manufacturière.

On le voit, les dispositifs publics pour accélérer l'investissement dans la décarbonation de l'industrie sont coûteux pour le budget de l'État et le pouvoir d'achat des ménages mais ne suffisent sans doute pas à atteindre l'objectif de décarbonation de l'industrie. Ce constat remet en lumière la nécessité de nationaliser certains secteurs industriels particulièrement énergivores. Et ce d'autant plus que le secteur électrique, englué dans les mécanismes de marché, se révèle aujourd'hui incapable d'assurer à l'industrie – comme aux autres consommateurs – un prix bas et stable de l'électricité. Le prix de l'électricité peut se décomposer en trois postes principaux : le prix de la production elle-même, le prix de l'acheminement par les réseaux (tarif d'utilisation) et les taxes. Le poids des taxes est de l'ordre de 10 à 15 % de la facture, sensiblement plus bas que les taxes supportées par les ménages car les consommateurs industriels bénéficient de taxes réduites comparées aux autres catégories. Le transport et la distribution pèsent 20 à 40 % de la facture selon la taille et le profil de consommation. Le prix de la production elle-même est donc le poste principal de la facture avec 40 à 70 % du montant et il dépend essentiellement de la nature des moyens de production mis en œuvre.

Pour une politique de l'électricité en France

La France bénéficie d'un avantage important avec un parc de production d'électricité nucléaire largement amorti qui assure une production décarbonée à un prix compétitif. Après bien des errements politiques qui ont conduit notre pays à prendre un retard significatif en matière d'équipement électrique, un consensus assez large s'est finalement instauré sur la pertinence de maintenir et de développer un parc nucléaire majoritaire dans le mix électrique français. Ainsi la PPE 3 acte une nette relance du nucléaire et l'objectif de redressement de la disponibilité du parc existant, alors que la PPE précédente visait la fermeture de 14 réacteurs ! Même Ursula Von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, qui naguère s'efforçait d'entraver le nucléaire en Europe, a déclaré lors du Sommet du nucléaire à Paris que la réduction du nucléaire en Europe constituait une erreur stratégique.

La plupart des acteurs aujourd'hui rejoignent les projections qui sont celles de notre parti depuis longtemps. Pour en résumer les principes :

- Maintien en activité des réacteurs nucléaires actuels au-delà des cinquante ans initialement prévus, sous réserve de mise à niveau (le « grand carénage ») et d'autorisation des autorités de sûreté. Une prolongation jusqu'à 70 ans est aujourd'hui tout-à-fait envisageable.

- Développement du parc nucléaire avec la construction de nouvelles tranches EPR2. La PPE confirme la construction de 6 réacteurs à partir de 2028, assortis de l'option de 8 réacteurs supplémentaires ultérieurement. Un niveau sans doute insuffisant pour assurer une réindustrialisation massive.

- Augmentation de la capacité de production hydroélectrique par le suréquipement de sites existants et la création de stations de pompage (STEP).

- Développement des énergies électriques renouvelables, notamment solaire et éolien, nécessaire pour faire face à la croissance de la consommation durant la décennie de construction du nouveau nucléaire.

Mais paradoxalement, le maintien et le développement d'un parc électrique décarboné et économique ne garantit pas un prix bas au consommateur. On a pu s'en rendre compte au cours des dernières années où les prix de l'électricité ont explosé.

Car entre les prix et les coûts, il y a les profits. La mise en place du marché de l'électricité s'est faite selon les principes de l'économie néolibérale, c'est-à-dire la rencontre d'une offre et d'une demande qui aboutit à un prix de marché égal au coût de la dernière unité produite : le coût marginal. Pour maximiser son revenu, le producteur a intérêt à produire tant que la dernière unité produite est moins coûteuse que la dernière unité demandée. Au-delà, il perdrait de l'argent. Ce prix de marché est supposé être celui qui maximise le profit du producteur.

Transposé au marché de l'électricité, ce principe a conduit à élaborer un algorithme qui, en face de la demande d'électricité, « empile » les centrales disponibles selon les coûts croissants, nécessaires pour couvrir cette demande. Le coût marginal est donc le coût de la dernière centrale indispensable à satisfaire la demande. Il devient le prix de marché et tous les producteurs reçoivent ce prix, quel que soit leur coût de production.

Cette conception du marché pourrait être justifiée si elle ne présentait pas deux failles majeures.

La première réside dans le fait que le « marché » européen n'est pas un ensemble cohérent, mais plutôt le couplage

TaRTAM, ARENH, VNU : de coûteux et compliqués cataplasmes

Dès la mise en place du marché de l'électricité, en 2004, les instances gouvernementales françaises ont très vite constaté les carences, en particulier pour les entreprises, industrielles ou non. Ainsi, dans l'engouement de la libéralisation du marché électrique, de nombreuses entreprises ont quitté les tarifs régulés pour des contrats de marché mais ont dû très vite déchanter face à une première explosion des prix. En 2006 donc, le gouvernement a rétabli en urgence un succédané de tarif régulé, le TaRTAM (« Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché »). Le fournisseur continuait à facturer le prix de marché, l'entreprise ne réglait que le TaRTAM. La différence entre le prix de marché et le TaRTAM étant réglée par un fonds de compensation géré par la Caisse des dépôts et financé par la CSPE et par EDF, donc le consommateur d'électricité.

En 2011, le TaRTAM a été supprimé et l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) a été mis en place par la loi NOME. L'objectif était différent du TaRTAM. EDF étant seule à disposer d'énergie nucléaire bon marché, les fournisseurs alternatifs étaient supposés dans l'impossibilité de faire des offres concurrentielles sur le marché. Il s'agissait de créer une concurrence artificielle en donnant aux fournisseurs alternatifs la possibilité de s'approvisionner en électricité nucléaire auprès d'EDF à un prix défiant toute concurrence et fixé par l'État. En début de période, EDF était ainsi obligée de vendre à ses concurrents 100 TWh – soit plus du quart de sa production – au prix de 42 euros par MWh, tout juste suffisant à couvrir ses coûts de production. Les fournisseurs bénéficiaires étaient supposés utiliser ces quantités pour élaborer une offre bon marché, l'ARENH étant donc, *in fine*, rétrocédé au consommateur final. La réalité s'est révélée tout autre. Les coûts de production d'EDF ayant évolué, le prix de l'ARENH est assez vite devenu insuffisant, entraînant des pertes de revenu pour EDF. Au final, pour EDF, l'ARENH a été un **transfert massif de valeur** vers les fournisseurs alternatifs (de 30 à 50 milliards d'euros selon les estimations) au détriment de sa capacité d'autofinancement donc d'investissement.

L'ARENH a pris fin à fin 2025 et un nouveau dispositif a été élaboré, supposé résoudre les failles de l'ARENH.

Le nouveau dispositif, baptisé « versement nucléaire universel » (VNU) est le suivant :

– EDF vend tout son nucléaire au prix de marché ; quand ce prix dépasse le coût complet de production nucléaire d'un certain seuil, l'État prélève 50 à 90 % des bénéfices excédentaires sous forme de taxe et les redistribue aux fournisseurs pour réduire les factures de leurs consommateurs. Concrètement,

– l'État fixe les seuils de taxation (deux seuils entraîneront un taux de taxation de 50 % puis 90 %) et encaisse la taxe sur les bénéfices nucléaires puis la reverse *via* la CRE ;

– la CRE calcule le coût complet du nucléaire, le montant exact de la taxe due par EDF et organise la redistribution aux fournisseurs et supervise la minoration des factures appliquée aux clients.

Ainsi, alors que, lors de la crise énergétique de 2022-2023, presque toutes les voix s'étaient élevées pour exiger que les tarifs d'EDF reflètent les coûts de production réels d'EDF et non les prix de marchés liés aux prix du gaz, c'est l'option strictement inverse qui a été choisie, puisque désormais, tous les tarifs d'EDF, et notamment le tarif régulé, seront dépendants du prix du marché.

de différentes zones où les parcs électriques sont très disparates pour des raisons historiques et politiques. Très souvent donc, la centrale marginale la plus chère se situe dans une zone de prix élevés et contribue à établir un prix de marché dans une autre zone aux prix pourtant plus faibles, donc au détriment des consommateurs de cette zone. Concrètement, c'est le cas lorsque les prix en France sont fixés par les centrales marginales en Allemagne qui sont les centrales à gaz alors que la France n'utilise quasiment pas de gaz dans son parc électrique. Les prix de l'électricité en Europe sont ainsi fortement dépendants des prix du gaz. Or les prix du gaz sont élevés et extrêmement volatiles en raison de la situation géopolitique particulièrement agitée depuis plusieurs années. Ils sont d'autant plus élevés qu'ils supportent, outre leur prix de production et de transport, les coûts des quotas de carbone instauré par l'Union européenne. Ainsi, le système électrique français paie – indirectement – pour des émissions de CO₂ générées par d'autres. La seconde est que tous les producteurs sont rémunérés au prix correspondant au coût de production le plus élevé alors que la plupart produisent à un coût plus faible. Ils réalisent donc un profit (« rente infra-marginale ») qui peut être substantiel. La théorie justifie ce profit par la nécessité de financer le renouvellement du parc de production. Mais, dans un marché d'opérateurs privés, rien ne garantit que ce profit soit effectivement fléché vers des investissements de renouvellement ou d'amélioration.

Mais les dirigeants européens et français se refusent obstinément à remettre en cause ce modèle de marché et se contentent de réformes palliatives. C'est pourquoi, en France, ont été élaborés des dispositifs tarifaires pour capter et redistribuer cette manne, l'ARENH puis le VNU (*cf.* encadré 2)

Mais tous ces dispositifs dérogatoires ne font que tenter de corriger les excès d'un système intrinsèquement pernicieux dont le but reste de maximiser les profits des producteurs d'énergie et non de minimiser les prix au consommateur. La réindustrialisation de l'Europe et de la France qui nécessite des prix bas et stables de l'électricité ne pourra se réaliser dans le cadre d'un marché européen tel qu'il a été conçu aujourd'hui, et c'est bien la raison profonde du retard pris en Europe que dénonce le rapport Draghi. Le retour à un système électrique intégré cohérent, et 100 % public reste la condition *sine qua non* d'une réindustrialisation vertueuse, à la fois économe en ressources et neutre en carbone.

VIII. Trixell : des syndicalistes prennent la main sur une stratégie industrielle

La création en 2024 à Moirans, près de Grenoble, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de l'«accélérateur industriel» Axel, dont l'activité consiste à renforcer la filière d'imagerie médicale française¹, est le résultat de quinze ans de lutte syndicale. Un livre vient d'y être consacré². Nous revenons sur cette expérience avec deux de ses principaux protagonistes, Franck Perrin (ingénieur, syndicaliste CGT) et Jean-Luc Malétras (responsable syndical, ancien dirigeant de la Fédération CGT des métaux). Propos recueillis par Denis Durand.

Quelle était l'état d'esprit pré-conflit ?

Jean Luc Malétras : Nous sommes confrontés depuis des années à une désindustrialisation qui a profondément affaibli – voir détruit – les bases de nos filières industrielles. Une question nous taraudait. Comment sortir du « coin du ring » dans lequel le capital enferme le monde du travail ? Les luttes de résistance sont fondamentales, mais elles ne suffisent pas. Mener des luttes offensives représente un acte majeur. L'annonce en 2012 de la vente du dernier fleuron de l'industrie médicale nous a semblé être un sujet d'intérêt pour interpeler les salariés du groupe mais également les patients potentiels... la population. La lutte victorieuse que nous avons menée – et que nous poursuivons – ne doit pas être prise comme une action spécifique mais comme une expérience concrète et – nous l'espérons – inspiratrice. Il nous faut rebâtir – entre autres – les briques essentielles à toute réindustrialisation : nous n'avons plus en France de centre permettant l'innovation, le pré-développement et le prototypage capable de fédérer et d'entraîner l'ensemble des acteurs d'une filière, en l'occurrence celle de l'imagerie médicale.

Pour comprendre la victoire que représente la création d'Axel, faut-il remonter loin dans l'histoire de l'imagerie médicale en France ?

Jean-Luc Malétras : La vente de la CGR (Compagnie générale de radiologie) a été une rupture très importante. Alain

Gomez, alors PDG de Thomson-CSF (devenu Thales), décide de se débarrasser des activités médicales du groupe. Il le fait deux fois : la première, en 1983 ; nous avons réussi à l'enrayer (avec l'aide de Jack Ralite qui était ministre de la Santé à l'époque). En 1990, nous n'avons pas pu l'arrêter. Gomez a offert aux Américains le marché français... mais aussi le marché européen ! General Electric ne vendait rien en France ni en Europe avant cela.

Cette vente a mis fin aux activités du centre de développement de Buc (près de Paris), où se concevaient les prototypes et où se rencontraient industriels et médecins pour innover. Cette vente a également cassé les synergies internes au groupe et les passerelles entre le militaire et le civil qui nous avaient permis de revenir dans la course en 1983 dans l'imagerie médicale. À l'époque, la CGT du groupe a agi pour favoriser la coopération entre ingénieurs, de Thomson-CSF (activité militaire) et ceux de la CGR. Une belle démonstration de la dualité des technologies militaire/civil. Leur travail a permis à Thomson d'affirmer, quelques années plus tard, avoir « la meilleure imagerie du monde ». Mais tout cela a été stoppé net par la vente de la CGR en 1987 à General Electric (GE).

Gomez agissait comme un manager privé, pas comme un dirigeant public. Son argument était : « On n'a pas su prendre le tournant technologique. » Pourtant, nous avons des ingénieurs compétents, capables de faire le lien entre militaire et civil.

La création de Trixell en 1997 a cependant représenté l'espoir d'un nouveau développement de l'imagerie médicale dans le groupe Thales...

Franck Perrin : Après la vente de la CGR, il restait une petite entité sur le site de Moirans, à côté de Grenoble, qui fabriquait à l'époque des tubes amplificateurs servant à la radiologie dynamique. Il y avait dans cette entité un projet de recherche interne, chose qui ne serait plus possible aujourd'hui à cause de l'optimisation financière des entreprises industrielles, qui a abouti à la création du premier détecteur numérique mondial de radiologie. Ce projet a abouti à la création de la société Trixell en 1997. Philips et Siemens, intéressés par la technologie, ont accepté d'apporter du capital, Thales gardant 51 % du capital et apportant la propriété intellectuelle issue du projet de recherche. Ainsi que la savoir-faire industriel des procédés critiques. Trixell devient ainsi le seul fabricant européen de détecteurs numériques pour les appareils d'imagerie médicale. En 2012 le PDG de Thales décide de vendre Trixell, considérant que l'imagerie médicale n'est pas dans le « cœur de métier » du groupe (l'armement). La CGT Thales lance une lutte défensive. Nous gagnons l'abandon de la vente, mais avec la conscience d'une victoire fragile sans un plan de développement pour l'avenir.

Devant le constat qu'il n'y a plus de filière française de l'imagerie médicale, l'idée d'inscrire l'avenir de Trixell dans la reconquête de cette filière devenait un objectif à crédibiliser. Cet objectif permettait, au-delà des créations d'emplois, de permettre la considération des pratiques professionnelles des soignants qui, dans les faits, dépendent de technologies importées, coûteuses, et souvent inadaptées à notre système de santé. Or l'imagerie est aujourd'hui au cœur du diagnostic, comme les dispositifs médicaux en général tendent à devenir le cœur du soin.

Jean-Luc Malettras : C'est là qu'on a eu l'idée de regrouper tous les acteurs : industriels, chercheurs, CHU, formateurs, associations de patients... Tous ceux qui ont un rôle à jouer dans la chaîne de valeur.

Aller jusqu'au bout, en franchissant toutes les étapes du développement d'un projet industriel réel, était un défi pour la CGT et un passage obligé pour bien identifier les revendications spécifiques au développement de la filière. Le travail syndical s'est appuyé sur un collectif de retraités en lien permanent avec les actifs pour le travail de défrichage des dossiers, de déminage, de contacts. Cet apport militant a été prépondérant pour inscrire notre action dans la durée et assurer un travail de prospection dans et hors de la CGT. C'est de cette façon qu'à l'occasion d'un rendez-vous au CHU de Grenoble nous avons découvert la mise en place prochaine des comités stratégiques de filière (CSF).

Franck Perrin : Ça a été un tournant.

Le CSF, organe du Conseil national de l'industrie, est un espace où se croisent patronat, État, syndicats et société civile. On s'y est engouffrés.

Le tournant s'est produit lorsque nous avons réussi à présenter et défendre notre vision dans le CSF-ITS (Industries et Technologies de la Santé).

Contre toute attente, notre approche a rencontré le soutien du SNITEM (syndicat patronal des équipements médicaux). En fait, notre action a mis en évidence les intérêts contradictoires du patronat au sein du CSF Santé. L'industrie du médicament, qui domine et préside la filière santé, n'avait aucune considération pour la branche des équipements médicaux. Or, nos projets permettaient au SNITEM d'exister. Notre pugnacité a permis l'inscription de notre projet dans le plan officiel du CSF. Cet acte a eu un effet cumulatif. Il a

validé le projet auprès des pouvoirs publics et une frange du patronat et nous a donné accès à des acteurs – des industriels ou des ministères – qui ne nous auraient jamais écoutés autrement, une sorte de « sésame ».

Jean-Luc Malettras : Ce qui était intéressant dans le CSF, c'est que la CGT ne s'est jamais positionnée dans le cadre de cette structure comme étant l'organisation syndicale qui se contente de commenter, comme si le patronat avait seul la légitimité pour penser la réflexion sur une filière.

Ça a été un combat de tous les jours pour Franck, qui représentait la CGT au CSF. Rien ne nous a été épargné pour invisibiliser la CGT. Nous avons dû corriger chaque compte rendu officiel pour remettre notre estampille CGT au nom de Franck. Dans la phase de mise en œuvre, les dirigeants patronaux – cette fois très soudés – ont tenté de nous écarter en proposant un retraité de General Electric pour piloter le projet, la CGT étant reléguée au rang d'assistant. Mais cette personne a vite constaté – notamment après la consultation du site web³ dédié à notre projet – qu'il était hors d'état de contester à la CGT son rôle dans la gouvernance d'un projet dont elle était le moteur.

Quels motifs ont conduit à créer Axel sous la forme juridique d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) ?

Le motif principal qui a conduit à la forme juridique de SCIC est la possibilité qu'offre ce statut d'avoir des sociétaires publics et privés.

En effet nous souhaitons absolument que la gouvernance réunisse tous les acteurs de la chaîne de valeurs.

– Les inventeurs de technologie : c'est-à-dire les organismes de recherches tel que le CHU ou l'université.

– Les producteurs que sont les industriels tels que Thales et Fortil.

– Les salariés à travers la CGT.

– Et les utilisateurs qui sont représentés par le CHU.

De plus nous sommes convaincus que pour recréer une filière industrielle la fabrication des compétences et des qualifications est primordiales et c'est pour cela que la participation à la gouvernance des organismes de formations du CHU et de l'UGA était importantes.

L'autre intérêt de cette structure est le fait que dans une SCIC la gouvernance est réellement partagée quel que soit l'apport en capital des sociétaires.

Le compromis est obligatoire, ce qui est très intéressant pour que les intérêts d'un des acteurs de la filière ne deviennent prédominants par rapport aux autres.

Le compromis, la coopération et la démocratie dans les choix deviennent ainsi obligatoires.

Dans ce cadre, l'idéal aurait été d'avoir aussi les collectivités territoriales dans la gouvernance afin d'y porter les exigences du développement territorial au service des citoyens mais malheureusement si ces dernières ont accepté de nous financer, elles n'ont pas souhaité être sociétaires.

L'ouvrage de Michel Pernet, Quand la CGT soigne l'industrie du médical évoque le « service public de la mise en relation » exercé par la CGT.

Franck Perrin : La CGT est présente et a une bonne connaissance des pratiques professionnelles – par ses syndiqué(e)s – et ceci dans tous les métiers, les territoires, dans le public comme dans le privé. C'est une force considérable.

Notre action a consisté à faire se rencontrer tous les maillons de la chaîne pour confronter, échanger notre projet et casser les silos dans lesquels les gens ont été enfermés. À chaque stade de l'avancée de notre projet, nous avons pu

gagner l'attention de gens complémentaires et divers, pour certains éloignés de la CGT, mais intéressés d'apporter leur expertise, participer à la co-élaboration du projet, faire – en somme – un bout de chemin avec elle.

Ces espaces de rencontres ont été pour certaines personnes une découverte sur la force de l'apport collectif. Pour d'autres, la découverte de solutions techniques dont ils ignoraient l'existence ou sous-estimaient le champ de leurs portées.

Ce dernier point soulève le point important de la nécessité de « frottement » entre les différents acteurs de la chaîne de valeurs d'une filière industrielle pour créer de la valeur (au sens valeur pour la société et non de valeur financière). Ce frottement permet un cercle vertueux d'identification des besoins pouvant être satisfaits par des innovations technologiques et inversement d'identifier quelles pourraient être les applications des innovations technologiques.

Cette coopération informelle permettant ainsi une innovation et une filière industrielle tirée et pilotée par les utilisateurs.

Jean-Luc Malettras : Nous avons dans le passé pu mesurer l'importance de croiser les points de vue, permettre le recueil des expertises professionnelles au plus près du travail. Dans les années 1990, nous avons permis la rencontre entre les marins pêcheurs du Guilvinec, des ingénieurs de Thomson-CSF et d'IFREMER de Brest. Une rencontre inédite et riche où l'idée de radar d'identification des espèces de poissons a pris naissance grâce à la banque de données d'IFREMER sur les poissons, les technologies sonars de Thomson et le souhait des pêcheurs de ne plus pêcher à l'aveugle. Nous avons également conçu un système de détection des conteneurs perdus en mer avec le soutien des maires du littoral breton⁴. *A contrario*, la mise au point d'une canne radar pour personnes malvoyantes a été écartée à la suite d'une rencontre avec l'association de mal voyants pour qui cette « solution » ôtait une faculté essentielle : celle de se situer dans l'espace. Ici l'implication du monde associatif a été déterminante.

En somme, le besoin n'est pas prévu d'avance. Il émerge de la concertation, « à la base ». N'est-ce pas porteur d'enseignements sur ce que pourrait être une planification répondant aux conditions d'aujourd'hui, et sur ses relations avec l'autogestion ?

Franck Perrin : C'est extrêmement important parce que si on se réfère à certaines planifications pratiquées dans le passé, il n'y avait pas ce lien avec le peuple, la base. On ne peut pas identifier un besoin à quelques experts dans une salle, c'est impossible.

Il faut absolument une démocratie dans les choix technologiques parce qu'ils vont structurer la société de demain. Cela veut dire que l'implication dans la stratégie de l'entreprise n'est pas suffisante même si on arrivait à avoir toutes les entreprises en autogestion ou engagées dans l'économie sociale et solidaire. Ce cheminement ne serait pas suffisant parce que nous serions encore forcément dépendants technologiquement de choix faits par quelques-uns et ou des choix des salariés/sociétaires des SCIC qui agiraient pour leurs propre intérêt. Se pose donc la question des choix stratégiques, économiques et technologiques au niveau de chacune des sociétés, mais aussi au niveau de la France, et de chacun des peuples : la souveraineté (terme hélas galvaudé) est la liberté de chaque peuple à disposer de lui-même. Respecter sa langue, sa culture, sa façon de travailler, sa façon de se soigner, etc. Il faut donc aussi qu'on puisse planifier les technologies dont on va avoir be-

soin pour respecter ces différentes altérités. Et donc se pose la question de la planification, et de construire une démocratie autour de cette planification.

Aujourd'hui, les CSF, Jean-Luc l'a dit, sont d'abord un lieu de *lobbying*. Mais ils pourraient être un lieu de planification⁵ et de coordination parce qu'ils réunissent les bons acteurs. La question est de savoir comment on construit le travail dans ces instances pour qu'elles deviennent de vrais lieux démocratiques, liés aussi aux lieux de démocratie habituelle qui sont la démocratie sociale et la démocratie représentative, avec l'idée, par exemple, de présidences tournantes, de donner à ces structures de vrais moyens financiers et humains pour éviter l'encrage des *lobbyings* et de construire des liens d'un type nouveau avec l'Assemblée nationale et dans les territoires.

Vous avez été amenés à poser la question du financement des projets animés par Axel.

Franck Perrin : Oui et très vite nous nous sommes heurtés à l'accès au capital. Il est évident que ce projet d'intérêt collectif à but non lucratif ne peut pas être soutenu, par définition, par le capital détenu par le privé. Aussi nous nous sommes tournés vers les organismes de financement publics avec pour l'instant des refus systématiques. Il est intéressant de noter que l'État qui dépense 211 milliards en aide publique aux entreprises sans résultats sur le maintien de l'industrie ou la réindustrialisation, n'est pas prêt à dépenser quelques millions pour financer un outil permettant de créer une filière industrielle validée par tous les acteurs de la filière, patronat y compris.

De fait, nous travaillons à créer des solutions de financements innovants tels que le *crowdfunding* : cibler des projets emblématiques (par exemple, un appareil pour soigner les varices sans chirurgie) pour mobiliser une épargne citoyenne. Dans l'idéal nous souhaitons ouvrir un fonds d'investissement coopératif de l'ordre de 30 millions d'euros. Afin de pouvoir financer à la fois des projets qui répondent à de larges besoins mais aussi de nous permettre de développer des technologies répondant à des maladies rares qui ne peuvent pas répondre aux exigences de rentabilité des acteurs capitalistes privés.

Vous devriez avoir l'aide de BPI France ?

Franck Perrin : C'est ce qu'une banque publique d'investissement serait censée faire. Mais non, aujourd'hui la BPI se comporte comme une banque privée, voire pire, sur tous les sujets. Et on a des échanges hallucinants avec eux, sur ce projet et sur d'autres.

Tous les appels à projets aujourd'hui passent par BPI. Il y a des volontés politiques qui se transforment en appels à projets, et là-dessus BPI France vient mettre son veto avec des critères purs d'analyse financière capitaliste. C'est un vrai frein à la réindustrialisation, et un gaspillage d'argent public.

Comme on a enlevé des prérogatives à la Caisse des dépôts pour les donner à la BPI sous prétexte d'efficacité, la Caisse des dépôts ne peut pas intervenir sur certains dossiers alors qu'elle aurait peut-être la volonté de le faire et les moyens, tandis que BPI se comporte vraiment comme le pire des acteurs privés.

Son PDG Nicolas Dufourcq fait de la politique ! Je ne comprends pas qu'il arrive à se maintenir en poste, vu les provocations qu'il fait. Il donne une orientation à cette BPI qui finalement ne fait que renforcer les dogmes libéraux et la gestion du capital.

Jean-Luc Malétras: Est-ce qu'on doit laisser tomber la question de la relation entre la Sécu et ces questions de réindustrialisation dans le domaine du médical, par exemple ?

Franck Perrin: Tu as raison, je pense que le financeur devrait être la Sécurité sociale et j'ajouterais les mutuelles.

Jean-Luc Malétras: Pourquoi l'argent des caisses de Sécurité sociale qui est placé sur le circuit financier, ne pourrait-il pas être réorienté, au moins en partie, vers des financements de l'industrie, dans des domaines où la Sécu va s'y retrouver ? Par exemple des scanners qui répondent précisément aux pratiques professionnelles des médecins, sans gadgets inutiles imposés par des fournisseurs, qui augmentent les coûts d'achat et les coûts d'entretien : il y aurait un retour à brève échéance *via* les cotisations supplémentaires liées aux créations d'emplois et les économies réalisées par la sobriété des outils conçus.

En effet, des administrateurs salariés des caisses de Sécurité sociale ont eu l'occasion de réfléchir à de nouveaux types de titres, non spéculatifs, pour placer leurs excédents de trésorerie.

Il pourrait s'agir de titres, non négociables, qui seraient associés à des engagements réciproques, pour échapper à la logique de rentabilité, en limitant à la fois la rémunération payée par l'émetteur (par exemple une SCIC) et le risque pris par un souscripteur (une caisse de Sécurité sociale), avec des conditions négociées à l'avance en matière de rémunération, d'affectation des fonds et de garantie.

Franck Perrin: Ce que tu dis résonne avec nos préoccupations puisqu'une société coopérative peut émettre des titres participatifs, bloqués sur 7 ans, qui permettraient de financer effectivement l'industrialisation et donc créer de l'emploi, diminuer les coûts de la Sécu, et générer de la cotisation. Évidemment, il faudrait évaluer le risque.

Cette bataille syndicale a des traits assez différents de l'image qu'on se fait habituellement des conflits sociaux. Du côté syndical, est-ce que votre action n'a pas été trop souvent vue comme un travail d'experts ?

Jean-Luc Malétras: C'est quoi un rapport de force ? Peut-on le résumer au nombre de manifestants à la porte de l'entreprise ? Nous avons dans la première phase eu recours à la grève pour stopper la vente. Dans la seconde phase nous avons travaillé à impliquer le personnel dans la construction d'un projet qui est devenu incontournable. Dans cette phase, le positionnement des cadres intermédiaires a fortement pesé. Il ne faut pas sous-estimer les batailles d'idées, le recul, jusque dans le mouvement syndical, de l'idée qu'il est possible de faire autrement que le capitalisme, d'organiser l'économie autrement, de s'investir dans la stratégie des entreprises, un pré carré du patronat. Et beaucoup de militants CGT sont tellement pris dans le syndicalisme du quotidien qu'ils n'ont pas le temps de se projeter à 3 ans, 5 ans, 10 ans.

Franck Perrin: Depuis que le projet est devenu très concret, les salariés en perçoivent plus l'intérêt. L'information des militants, des salariés du groupe et au-delà, a été un élément du rapport de force auquel nous avons constamment veillé. Nous avons créé un bulletin d'information qui nous a permis de suivre vraiment, dans la durée, l'évolution du travail syndical. En même temps, nous avons créé un site internet, visant plusieurs objectifs : permettre un échange avec le personnel et la population, rendre notre travail consultable par les instances politiques,

ministérielles, associatives... Tout ce travail nous a permis de vérifier l'importance d'avoir « sanctuarisé » notre travail. Toutes les tentatives pour déposséder la CGT de son rôle dans la bataille ont été vouées à l'échec. Le site a permis de déposer en permanence, pendant douze ans, tout notre travail qui reste consultable sur notre site < <https://imageriedavenir.fr> >.

1. Jean-Luc Malétras, « Imagerie médicale: Le premier accélérateur industriel du pays est une initiative de la CGT! », *Économie&Politique*, n° 842-843 (septembre-octobre 2024).

2. Michel Pernet, *Quand la CGT soigne l'industrie du médical*, Le Temps des Cerises, 2025.

3. < <https://imageriedavenir.fr> >.

4. La concrétisation a buté sur le lobbying des assurances après une bataille européenne portée par Francis Wurtz, député européen.

5. Nadine Levratto, Franck Perrin, *Innover politiquement pour financer et réussir la réindustrialisation de la France*, < <https://imageriedavenir.fr/2022/09/08/innover-politiquement-pour-financer-et-reussir-la-reindustrialisation-de-la-france/> >.

